



# Défense nationale

Budget des dépenses  
2002-2003

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

## Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

**Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement** présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

**Partie II – Le Budget principal des dépenses** étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

**Partie III – Le Plan de dépenses du ministère** est divisé en deux documents :

- 1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents sont déposés au printemps, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.
- 2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par  
le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2002

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la  
poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)  
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943  
Site Internet : <http://publications.tpsgc.gc.ca>

No. de catalogue BT31-2/2003-III-57

ISBN 0-660-61818-4



Défense nationale National  
Defence



# Défense nationale

Rapport sur les plans et les priorités

2002-2003



## Message du Ministre



La journée du 11 septembre 2001 est à tout jamais gravée dans notre mémoire. Les attaques perpétrées par des terroristes contre les États-Unis ont clairement eu de profondes répercussions sur nos voisins, sur le monde entier et sur les Canadiens. Elles ont démontré l'ampleur possible du terrorisme, la nécessité de demeurer vigilants et le besoin de coopérer avec nos alliés pour défendre nos intérêts et nos valeurs. Elles ont également souligné l'importance de la défense et de la sécurité pour notre prospérité et notre bien-être collectif.

À la suite des attaques, le Canada s'est fermement engagé en tant que pays à appuyer la campagne internationale de lutte contre le terrorisme. À titre de ministre de la Défense nationale, je suis fier d'affirmer que nous honorons notre engagement.

Immédiatement après les attaques, le Canada accueille des centaines d'avions détournés de leur destination aux États-Unis. Par l'entremise du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC) nous avons coordonné l'aide et le soutien. Les Forces canadiennes ont immédiatement rappelé du personnel, accru les niveaux de préparation ici même et à l'étranger et augmenté le nombre d'aéronefs affectés au Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD). En tant que nation, tous les Canadiens et toutes les Canadiennes ont pleuré les victimes de cette tragédie.

Depuis les attaques, le Canada a affecté approximativement 2 500 militaires à l'Opération *Apollo* afin d'appuyer la campagne internationale de lutte contre le terrorisme. La contribution du Canada comprend :

- un groupe opérationnel naval composé de frégates de patrouille, un navire de ravitaillement et un destroyer;
- des membres de la Force opérationnelle interarmées 2 (FOI 2);
- un détachement de transport aérien stratégique, composé d'un avion de transport à long rayon d'action CC-150 Polaris et chargé de mener des opérations à partir de l'Allemagne et du golfe Arabo-Persique;
- un détachement de patrouilleurs à long rayon d'action, composé d'avions de patrouille maritime et de surveillance CP-140 Aurora et chargé d'effectuer des opérations à partir du golfe Arabo-Persique;
- un détachement de transport aérien tactique d'avions de transport CC-130 Hercules et qui est chargé d'apporter des secours humanitaires à la population afghane et des approvisionnements militaires aux forces du Canada et de la coalition;
- un groupement tactique canadien qui mène des opérations avec les forces américaines aux environs de Kandahar, en Afghanistan.

La situation évolue rapidement en Afghanistan, et il en est de même de l'engagement du Canada, qui continuera de se transformer au fur et à mesure que progressera la campagne.



Ces engagements témoignent clairement de notre détermination, du professionnalisme et de la qualité des Forces canadiennes, ainsi que de notre capacité, à titre de pays, de contribuer de façon notable à la sécurité internationale.

Ces engagements démontrent également que la stratégie de modernisation mise en œuvre par la Défense nationale au cours des dernières années est appropriée. Les Forces canadiennes demeurent une force moderne, plurifonctionnelle, bien formée et apte au combat. Elles s'acquittent efficacement de leurs tâches. Par ailleurs, l'ensemble de la Défense poursuit ses efforts pour moderniser les capacités du Canada en matière de défense et de sécurité nationales.

Au cours des dernières années, nous avons :

- créé le Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC) afin d'assurer un leadership national et une approche globale en ce qui concerne la protection des infrastructures essentielles du Canada et la gestion des situations d'urgence;
- modernisé l'équipement des Forces canadiennes, notamment en faisant l'acquisition de véhicules de reconnaissance de calibre mondial (le Coyote), de nouveaux véhicules blindés légers (VBL III), d'hélicoptères de recherche et de sauvetage Cormorant et de sous-marins de la classe Victoria, et elles ont entrepris l'amélioration des avions CF-18 *Hornet* et *Aurora*;
- créé le Centre d'expérimentation interarmées des Forces canadiennes qui évalue la « Révolution dans les affaires militaires » (RAM) et ses impacts sur la doctrine et les concepts opérationnels;
- renouvelé notre engagement à l'égard de la protection de l'environnement et du développement durable avec la stratégie de développement durable (SDD 2000), un engagement façonné par les leçons apprises, par des priorités en constante évolution, et par une prise de conscience de plus en plus aiguë que le développement durable est une responsabilité que chacun d'entre nous partage.
- accru les investissements dans l'éducation, la formation et le perfectionnement professionnel des militaires et des employés civils;
- transformé l'établissement de recherche de la Défense en un nouvel organisme qui porte le nom de Recherche et Développement pour la défense Canada (RDDC), afin d'assurer un leadership national en matière de sciences et de technologie dans le domaine de la défense;
- mis en œuvre 80 initiatives ayant trait à la qualité de vie dans le but d'améliorer la rémunération et les conditions de service des hommes et des femmes membres des Forces, et par le fait même le sort de leurs familles; et
- effectué plus de 300 réformes institutionnelles ayant pour objectif d'améliorer le leadership et la gestion des Forces, d'accroître l'ouverture, la transparence et la reddition de comptes, ainsi que de moderniser la *Loi sur la défense nationale*.

En effet, dans le cadre des budgets 1999, 2000 et 2001, le gouvernement du Canada a autorisé une augmentation des dépenses dans la défense commençant dans l'année financière 2001-02 et qui à la fin de l'année financière 2006-07 totalisera plus de



5 milliards de dollars. Les investissements en question aideront la Défense à s'adapter aux changements, à poursuivre ses efforts de modernisation et à faire face aux pressions et aux défis auxquels elle est confrontée.

Or, il demeure d'importantes pressions dont nous devons tenir compte pour assurer le maintien des capacités de la Défense. Comme je l'affirme depuis un certain temps, les défis que doit relever la Défense ne concernent pas seulement l'argent. Le monde dans lequel nous vivons s'est considérablement transformé au cours de la dernière décennie, comme en témoignent les événements tragiques du 11 septembre. Il va sans dire que nous ne pouvons arrêter l'horloge. Nous devons continuer de nous adapter aux nouvelles réalités militaires, démographiques et technologiques.

Nous sommes en présence de nombreuses menaces, y compris le terrorisme international, les menaces qui pourraient éventuellement peser sur nos infrastructures essentielles, ainsi que la prolifération des armes classiques, de la technologie des missiles balistiques et des armes de destruction massive.

Les technologies qui transforment le commerce international, comme les télécommunications, l'informatique et la numérisation, modifient également la nature de la guerre, et notamment l'équipement, la doctrine et les opérations militaires. Il faut également souligner que les technologies visées accentuent les risques de menace.

De nombreuses régions du monde demeurent instables. Le maintien de la paix « classique » est rare. Comme le démontrent les opérations menées en Bosnie, au Kosovo, au Timor-Oriental, en Éthiopie, en Érythrée et en Afghanistan, les opérations modernes de maintien de la paix incluent souvent l'imposition de la paix et le combat. En fait, quand le Canada et les Forces canadiennes sont appelés à appuyer des opérations de paix à l'étranger, ils participent de plus en plus à des activités d'« imposition de la paix ».

Parallèlement à l'augmentation de l'instabilité régionale, nous avons constaté un accroissement spectaculaire du nombre de demandes que le Canada reçoit de l'étranger en vue de sa participation à des opérations de forces de coalition. De 1948 à 1989, des membres des Forces canadiennes ont été déployés dans le cadre de 24 missions. Depuis la fin de la guerre froide, il y a 13 ans, les militaires canadiens ont pris part à plus de 70 missions. Compte tenu de notre contribution actuelle à la campagne menée contre le terrorisme, environ 4 500 membres des Forces canadiennes se trouvent actuellement à l'étranger. Même si les hommes et les femmes des Forces ont démontré qu'ils peuvent soutenir un rythme opérationnel élevé pendant de courtes périodes, il y a une limite au rythme qu'ils peuvent raisonnablement maintenir à long terme.

Au Canada, la Défense continue d'être confrontée à une forte concurrence en tant qu'employeur de personnel qualifié, et elle doit faire davantage pour favoriser la diversité. Plus que jamais, le capital humain est l'élément central des organisations qui « réussissent » dans le secteur privé et le secteur public.

Compte tenu de ces nouvelles réalités, la Défense doit continuer d'être innovatrice et axée sur le futur. Elle doit donc mettre l'accent sur l'avenir et investir dans les capacités les plus pertinentes dans le contexte du nouveau cadre de sécurité, entre autres, l'interopérabilité, la déployabilité, le renseignement, la protection des infrastructures essentielles du Canada et les gens.



Même si les principes clés du *Livre blanc sur la défense* de 1994 demeurent valides, nous devons centrer notre attention à faire face aux défis du futur. Dans les mois à venir, le gouvernement du Canada va reviser sa politique de défense pour s'assurer qu'elle procure le cadre adéquat pour protéger et promouvoir les intérêts canadiens.

J'ai établi pour la Défense nationale cinq priorités générales en prévision de la prochaine année. Les priorités en question s'appuient sur les réalisations des Forces canadiennes et du Ministère durant les dernières années et tiennent compte des répercussions extraordinaires des événements du 11 septembre sur la défense et la sécurité nationales.

Voici nos priorités au cours de la prochaine année :

- **s'adapter au nouveau cadre de sécurité** grâce à notre contribution à la coalition internationale contre le terrorisme et à notre engagement visant l'amélioration de la sécurité nationale et des capacités du Canada en matière de lutte contre le terrorisme;
- **accorder la priorité aux gens** en renforçant le recrutement et le maintien en fonction, l'apprentissage et le perfectionnement professionnel, le système militaire de soins de santé, la gestion des ressources humaines et la diversité de l'effectif;
- **optimiser les capacités du Canada en matière de défense et de sécurité** en actualisant la politique de défense du Canada et en faisant progresser des projets d'immobilisations clés tels que le projets des hélicoptères maritimes, l'amélioration des avions CF-18 *Hornet*, les véhicules utilitaires légers, etc;
- **maximiser l'efficacité des activités de gestion** en appliquant une nouvelle stratégie de gestion de l'information et en mettant l'accent sur la fonction de contrôleur moderne, la réforme des acquisitions, la gestion des risques, l'amélioration des communications internes, la gestion intégrée de la Défense et la mesure du rendement;
- **renforcer nos relations de défense** en consolidant les accords de défense et de sécurité de l'Amérique du Nord, en favorisant le développement de rapports clés en matière de sécurité à l'échelle internationale, en élargissant des partenariats stratégiques avec d'autres paliers de gouvernement au Canada et avec le secteur privé, ainsi qu'en continuant d'améliorer les communications avec les Canadiens.

Comme je l'ai fait dans le rapport de l'année dernière, je demande aux parlementaires et à tous les Canadiens d'accorder clairement leur appui aux hommes et aux femmes militaires et civils de la Défense nationale, tandis que nous prendrons des mesures durant la prochaine année en vue de donner suite aux priorités fixées. Soyez assurés que le personnel de la Défense nationale continuera de mériter votre appui.

Art Eggleton  
Ministre de la Défense nationale



## Déclaration de la direction

Je présente, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités du ministère de la Défense nationale pour 2002-2003.

À ma connaissance, les renseignements contenus dans ce rapport :

- décrivent fidèlement les plans et les priorités de l'organisation;
- sont conformes aux principes de présentation énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation d'un rapport sur les plans et les priorités 2002-2003*;
- sont complets et exacts;
- sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion du Ministère.

Je suis satisfait des méthodes et des procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le Rapport.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé le Cadre de planification, de rapport et de responsabilisation (CPRR) sur laquelle s'appuie le présent document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et de pouvoirs fournis.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jim Judd'.

Jim Judd  
Sous-ministre







## Table des matières

Message du Ministre .....	i
Déclaration de la direction .....	v
<b>Section I : Introduction .....</b>	<b>1</b>
<b>Section II : Le portefeuille de la Défense .....</b>	<b>2</b>
Services de la Défense .....	3
Gestion de la Défense .....	6
<b>Section III : Plans et priorités .....</b>	<b>7</b>
S'adapter au nouveau cadre de sécurité .....	9
Accorder la priorité aux gens .....	10
Optimiser les capacités en matière de défense et de sécurité .....	11
Maximiser l'efficacité des activités de gestion .....	14
Renforcer les relations de défense .....	15
<b>Section IV : Conclusion .....</b>	<b>17</b>
Résumé des priorités du ministère de la Défense nationale au cours de l'année financière 2002-03. ....	18
<b>Section V : Organisations sélectionnées du portefeuille de la Défense. ....</b>	<b>19</b>
Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC). ....	19
Force de réserve. ....	22
Le Centre de la sécurité des télécommunications et le Programme cryptologique national .....	26
Secrétariat national de recherche et de sauvetage et Programme national de recherche et de sauvetage .....	28
Bureau de l'Ombudsman du ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes. ....	33
<b>Section VI : Informations financières .....</b>	<b>36</b>
Nouveau Cadre de planification, de rapport et de responsabilisation (CPRR) ....	36
Autorisation de dépenser .....	37
Tableau 1 : Concordance entre les gammes de services et les programmes de capacités. ....	37
Tableau 2 : Dépenses prévues du Programme pour l'année budgétaire 2002-03, par secteur d'activités (programme de capacités) .....	38
Tableau 3 : Dépenses prévues du Ministère .....	39



Tableau 4 : Résumé des dépenses en capital, par secteur d'activités (programme de capacités) . . . . .	39
Tableau 5a : Détails sur les dépenses liées aux grands projets d'immobilisations—Équipement (en millions de dollars) . . . . .	40
Tableau 5b : Détails sur les dépenses liées aux grands projets d'immobilisations—Construction (en millions de dollars) . . . . .	45
Rapport d'étape sur les grands projets de l'État (équipement et construction) . . . . .	46
Tableau 6 : Résumé des paiements de transfert . . . . .	47
Détails sur les programmes de paiements de transfert . . . . .	48
Tableau 7 : Résumé des recettes disponibles et non disponibles, par secteur d'activités . . . . .	51
Tableau 8 : Coût net du Programme pour l'année budgétaire . . . . .	51
Équivalents temps plein (ETP) prévus . . . . .	52
Tableau 9 : Besoins en personnel civil (ETP), par programme de capacités . . . . .	52
Tableau 10 : Besoins en personnel militaire (Force régulière) (ETP), par programme de capacités . . . . .	52
Tableau 11 : Besoins en personnel (ETP) par programme de capacités— Main-d'œuvre combinée (militaires et civils) . . . . .	52
Tableau 12 : Sommaire, par catégorie professionnelle (personnel civil)—ETP . . . . .	53
Tableau 13 : Sommaire par grade (militaires—Forces régulière)—ETP . . . . .	54
Tableau 14 : Estimations des coûts des opérations des FC (exactes au 31 déc. 2001) . . . . .	55
Déploiements des FC au 31 Déc. 2001 . . . . .	57
<b>Section VII : Autres informations . . . . .</b>	<b>58</b>
Liste des lois et règlements . . . . .	58
Organigramme du Ministère . . . . .	59
Information sur les personnes-ressources . . . . .	60



## Section I : Introduction

Le présent Rapport sur les plans et les priorités constitue le principal document de planification et d'établissement de priorités de la Défense nationale pour l'année financière 2002-03. Les objectifs de base du Rapport sont les suivants :

- démontrer aux parlementaires et aux Canadiens comment les investissements dans le domaine de la défense profitent aux Canadiens;
- énoncer les priorités de la Défense et les moyens que celle-ci a l'intention de prendre pour améliorer la qualité et/ou l'efficacité des services qu'elle fournit aux Canadiens;
- expliquer la raison d'être des choix qui sous-tendent les priorités établies, ainsi que les risques connexes;
- fournir des renseignements sur l'ensemble des dépenses prévues;
- établir des assises en vue de l'évaluation future du rendement.

Le rapport de cette année est divisé en sept sections. La section II contient un aperçu général du portefeuille de la Défense et de sa mission, son mandat, ses organisations et ses organismes. La section III fait état des questions et des défis auxquels sont confrontées la Défense nationale et les Forces canadiennes, et présente les priorités et les plans de la Défense dans ce contexte. La conclusion et les priorités ministérielles de la Défense nationale se trouvent à la section IV. La section V fournit pour sa part des détails sur certaines des organisations du portefeuille de la Défense. La section VI contient des renseignements financiers. Enfin, des renseignements utiles se trouvent à la section VII.



## Section II : Le portefeuille de la Défense

La défense nationale est une fonction clé du gouvernement et l'un des quelques secteurs de compétence fédérale exclusive. Même s'il existe des liens poussés entre le portefeuille de la Défense et les provinces, les territoires et les groupes autochtones, seul le gouvernement fédéral possède des pouvoirs constitutionnels liés à la défense et à la protection de la souveraineté du Canada.

Le portefeuille de la Défense inclut un certain nombre d'organisations et d'organismes distincts mais néanmoins reliés entre eux, y compris :

- les Forces canadiennes (Forces régulières et Forces de réserve);
- l'Agence de logement des Forces canadiennes (ALFC);
- l'Agence de soutien du personnel des Forces canadiennes (ASPFC);
- le Mouvement des cadets du Canada et les Rangers juniors canadiens;
- le Centre de sécurité des télécommunications (CST);
- Recherche et Développement pour la défense Canada (RDDC);
- le ministère de la Défense nationale (MDN);
- le Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC);
- le Secrétariat national de recherche et sauvetage;
- le bureau du Juge militaire en chef.

En outre, les organisations suivantes relèvent directement du ministre de la Défense nationale :

- l'Ombudsman du MDN et des FC;
- le Juge-avocat général (JAG).

Les Forces canadiennes comprennent également les organisations suivantes, qui leur sont propres :

- un service policier (la Police militaire et le Service national des enquêtes);
- le système de justice militaire qui est administré sous la supervision du JAG;
- une université (le Collège militaire royal du Canada) et d'autres établissements d'apprentissage et de perfectionnement professionnel (p. ex., le Collège des Forces canadiennes, à Toronto);
- des installations de soins de santé, y compris des services médicaux et dentaires (les membres des Forces canadiennes ne sont pas visés par la *Loi canadienne sur la santé* de 1984);
- des services de lutte contre l'incendie dans de nombreuses installations de la Défense;
- un réseau d'aumôniers chargé de servir les membres des Forces canadiennes et leur famille (et dirigé par l'Aumônier général);
- de vastes réseaux de communications au Canada et à l'étranger.



L'organisation de la Défense assure une présence dans chaque province et chaque territoire. La Réserve du Canada dispose de 214 unités d'un bout à l'autre du pays, sans compter les patrouilles de Rangers principalement localisées dans les territoires et les régions du Nord. La Défense emploie plus de 100 000 personnes. En plus, les Forces canadiennes font partie de notre patrimoine, contribuent à notre identité nationale et constituent l'une des institutions nationales du Canada qui jouissent de la plus grande visibilité.

## Services de la Défense

La sécurité constitue l'activité clé de la Défense. Le ministère de la Défense nationale a pour mission de défendre le Canada, ainsi que les intérêts et les valeurs des Canadiens, tout en contribuant à la paix et à la sécurité internationales.

En remplissant sa mission, la Défense fournit aux Canadiens un vaste éventail de services ici même et à l'étranger. Elle contribue à la sûreté, à la sécurité et au bien-être des Canadiens, à la sécurité continentale et à des opérations de paix internationales. Elle maintient également la capacité de participer à des opérations de guerre si cela s'avère nécessaire pour défendre les intérêts nationaux du Canada.

**Sur le plan national**, les services clés de la Défense incluent :

- la surveillance et le contrôle des voies d'accès et du territoire du Canada;
- l'appui d'autres ministères et organismes, comme la Gendarmerie royale du Canada (GRC), Pêches et Océans Canada, Environnement Canada et Citoyenneté et Immigration Canada;
- des opérations nationales de recherche et de sauvetage;
- l'aide aux autorités civiles, y compris des secours en cas de catastrophe et des secours humanitaires, p. ex., lors de situations d'urgence comme l'inondation du Saguenay en 1996, l'inondation de la rivière Rouge en 1997, la tempête de verglas de 1998, les opérations menées à la suite de l'écrasement du vol 111 de la Swiss Air, la tornade survenue au lac Pine en l'an 2000 et le passage à l'an 2000 (A2K);
- l'aide au pouvoir civil;
- la capacité d'appuyer les interventions du gouvernement fédéral en réponse à des menaces terroristes et asymétriques, y compris le maintien d'une force spéciale de lutte contre le terrorisme (la Force opérationnelle interarmées 2) et une équipe d'intervention en cas d'urgence nucléaire, chimique et biologique;
- la protection des infrastructures essentielles et la protection civile;
- l'appui d'importants événements internationaux tenus au Canada, par exemple, le sommet du G-8;
- la capacité de maintenir et opérer des avions pour le transport de dignitaires à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

La Défense contribue aussi de façon notable à de vastes priorités nationales. Elle appuie les jeunes et la formation au moyen du Programme des cadets du Canada, l'éducation par l'entremise du Collège militaire royal, ainsi que la recherche et le développement grâce à Recherche et Développement pour la défense Canada (RDDC). Elle participe à l'essor



du patrimoine canadien grâce à des musées militaires situés à l'échelle du pays, à des unités cérémoniales comme les Governor General's Foot Guards et à des cérémonies comme le rapatriement du Soldat inconnu du Canada et l'inauguration d'un cimetière militaire national. Elle crée des possibilités pour les Autochtones dans le cadre de programmes comme celui des Rangers canadiens et celui des Rangers juniors canadiens. Elle parraine des partenariats stratégiques avec le secteur privé et des universités canadiennes au moyen de programmes semblables à celui du Forum sur la sécurité et la défense. De plus, elle fait partie de notre identité nationale.

De plus, la Défense a fait des progrès significatifs pour protéger l'environnement et promouvoir le développement durable. En 1997, notre première stratégie de développement durable établissait le plan directeur en vue de l'adoption d'une approche proactive pour la protection de l'environnement et l'administration des biens qui nous ont été confiés. Dans cette mise à jour de notre stratégie, la SDD 2000, nous renouvelons notre engagement à l'égard de cette entreprise—un engagement façonné par les leçons apprises, par des priorités en constante évolution, et par une prise de conscience de plus en plus aiguë que le développement durable est une responsabilité que chacun d'entre nous partage. La SDD 2000 est la preuve que nous, les membres du ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes, continuerons à faire notre part au nom du gouvernement fédéral et des Canadiens et Canadiennes.

**Sur le plan international**, la Défense et en particulier les Forces canadiennes sont des instruments clés qui permettent au Canada de protéger et de promouvoir ses intérêts et ses valeurs. Les Forces canadiennes contribuent de manière essentielle aux engagements internationaux du Canada envers les États-Unis, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et les Nations Unies (ONU), et jouent un rôle important dans le cadre des efforts déployés par le gouvernement pour renforcer la stabilité et la sécurité sur la scène mondiale.

Au total, le Canada dispose de plus de 80 accords de défense considérés comme des traités et de 250 protocoles d'entente conclus avec les États-Unis. Nous sommes des partenaires du NORAD. Nous assurons le fonctionnement d'au-delà de 50 emplacements radar dans le cadre du Système d'alerte du Nord de l'Amérique du Nord. Le Canada et les États-Unis partagent des renseignements et de l'information de façon continue et mènent régulièrement des exercices d'entraînement conjoints. Chaque année, des représentants du gouvernement et de l'industrie du Canada effectuent aux États-Unis plus de 20 000 visites liées à la défense.

Le Canada s'est aussi clairement engagé à appuyer des opérations multilatérales par l'entremise des Nations Unies et de l'OTAN et dans le cadre de coalitions composées de pays ayant des vues similaires. En date de la fin février, en plus de l'opération *Apollo*, le Canada avait des membres déployés dans 12 missions dans les Balkans, le Moyen-Orient et l'Afrique.

Dans les Balkans, l'opération *Palladium* en Bosnie-Herzégovine représente la deuxième mission en importance impliquant approximativement 1 600 personnes. Les membres de Forces canadiennes qui y sont déployés sont principalement impliqués dans la force de stabilisation de l'OTAN (SFOR) pour garder la paix et assurer un environnement plus sécuritaire pour les gens de Bosnie-Herzégovine. Les Forces canadiennes ont plus de



200 membres déployés au Moyen-Orient dont les rôles principaux sont d'agir en tant qu'observateurs et aussi d'offrir un support en matière de logistique, de communications ainsi qu'un support technique principalement sur le plateau du Golan et au Sinai. Sur le continent africain, près de 20 personnes sont impliquées dans des missions sous la responsabilité de l'ONU au Sierra Léone, en République démocratique du Congo ainsi qu'en Éthiopie et en Érythrée. Les Forces canadiennes contribuent également 10 personnes à l'équipe sous commandement britannique au Sierra Léone qui a pour mission de donner des conseils et de la formation pour appuyer les efforts du pays à reconstruire une force armée non-partisane.

Les Canadiens valorisent clairement les services fournis par la Défense et les Forces canadiennes et continuent d'appuyer le maintien de forces armées plurifonctionnelles et aptes au combat. Comme en témoigne le sondage annuel de référence de la Défense mené à l'automne 2001 :

- 95 p. 100 des Canadiens sont en faveur de la participation continue du Canada à l'OTAN;
- 93 p. 100 estiment que le Canada devrait aider les États-Unis à assurer la défense de l'Amérique du Nord;
- 93 p. 100 appuient l'emploi des Forces pour combattre le terrorisme;
- 93 p. 100 considèrent qu'il est important de défendre la souveraineté du Canada;
- 91 p. 100 sont en faveur du recours aux Forces pour prévenir la prolifération des armes de destruction massive;
- 91 p. 100 sont d'avis qu'il est important que les Forces fournissent des services de recherche et de sauvetage;
- 88 p. 100 considèrent qu'il est important de conserver une capacité de lutte contre le terrorisme au Canada;
- 85 p. 100 estiment qu'il est important de conserver la capacité de participer à des opérations internationales de maintien de la paix;
- 83 p. 100 jugent qu'il est important de conserver la capacité de combattre aux côtés de nos alliés de l'OTAN afin de maintenir la paix et la sécurité internationales;
- 83 p. 100 estiment qu'il est important que les Forces soient en mesure d'appuyer les efforts déployés par les Nations Unies pour apporter des secours humanitaires.





## Gestion de la Défense

La Défense nationale honore ses engagements envers les Canadiens sur les plans national, continental, et international en organisant les services de défense en « programmes de capacités ». Les programmes de capacités représentent essentiellement les secteurs d'activités internes de la Défense et découlent d'une analyse des types de tâches et de missions que les Forces canadiennes pourraient éventuellement entreprendre, ainsi que des capacités exigées à cette fin.

Voici les cinq programmes de capacités de la Défense :

- **Commandement et contrôle**—capacité de recueillir, d'analyser et de communiquer des renseignements, de planifier et de coordonner des opérations, et de fournir les moyens nécessaires pour diriger des forces de manière à remplir les missions;
- **Exécution des opérations**—capacité d'employer la gamme des ressources militaires nécessaires pour remplir les missions, au moment et à l'endroit indiqués;
- **Soutien aux forces**—capacité de réparer et d'entretenir le matériel, de loger et de soutenir le personnel, et de créer l'infrastructure et les capacités nécessaires pour appuyer les opérations militaires;
- **Développement des forces**—capacité de recruter et de former du personnel, d'examiner, de mettre à l'essai et d'acquérir du matériel, et de concevoir une structure des forces pour doter le pays d'unités militaires polyvalentes prêtes au combat;
- **Politiques et stratégies du Ministère**—capacité de formuler et de mettre en œuvre les politiques et les stratégies nécessaires pour gérer ses activités, réaliser les grands objectifs du gouvernement et fournir des conseils en matière de défense et de sécurité.

Tous les aspects du programme de défense sont liés aux programmes de capacités, qui sont liés à leur tour aux résultats, au fur et à mesure que la Défense poursuit la modernisation de ses pratiques de gestion afin de maximiser le rendement des investissements des Canadiens dans le domaine de la défense.





## Section III : Plans et priorités

Les dix dernières années ont été à la fois agitées et exigeantes pour la Défense et les Forces canadiennes.

Depuis la fin de la Guerre froide, la Défense a connu une réduction prononcée de ses effectifs, une demande accrue pour la participation des Forces canadiennes aux opérations internationales, une réforme institutionnelle majeure, de nombreux projets de modernisation, une évolution technologique rapide, une concurrence intensifiée pour du personnel qualifié et la multiplication des menaces asymétriques—terrorisme aux pirates informatiques, en passant par les menaces aux infrastructures essentielles du Canada.

Certains aspects de l'environnement stratégique de la Défense n'ont cependant pas changé. Bien que le risque d'une guerre mondiale d'envergure demeure négligeable, nombre de régions dans le monde restent instables et imprévisibles. Les dix dernières années ont confirmé que le Canada continue d'être bien servi par une force polyvalente et apte au combat capable de défendre le Canada, de participer à la défense de l'Amérique du Nord en collaboration avec les États-Unis et de contribuer à la paix et à la sécurité internationales. Ces rôles ainsi que le besoin de forces polyvalentes et aptes au combat constituent les principes de base de la politique de défense courante du Canada.

Toutefois, comme les attentats du 11 septembre perpétrés contre les États-Unis et la réponse internationale subséquente l'ont illustré de façon frappante, il existe de nouveaux défis en matière de sécurité et de nouvelles réalités militaires auxquels le Canada devra faire face. Le menace principale à nos intérêts et à nos valeurs n'est plus la même. Par ailleurs, la nature de la guerre évolue, puisque de nouvelles technologies viennent transformer la façon dont les forces armées conduisent leurs opérations. Sans doute la leçon la plus importante que nous en retenons, c'est que nous pourrions nous-mêmes être à la merci d'une attaque terroriste.

Bien avant les attentats terroristes du 11 septembre dernier, la Défense avait commencé à apporter des modifications à ses priorités et aux capacités requises pour s'adapter à ces nouvelles réalités.

La Défense a également déployé des efforts délibérés pour moderniser son équipement dans des domaines essentiels. Au milieu des années 1990, par exemple, les Forces canadiennes ont fait l'acquisition d'obus à guidage de précision pour la flotte de CF-18 du Canada. Cette décision a permis à la Force aérienne du Canada de jouer un rôle crucial dans la campagne aérienne au Kosovo en 1999, en collaboration avec les forces aériennes des É.-U., du R.-U. et des forces aériennes de d'autres pays.

La Marine canadienne, quant à elle, a poursuivi sciemment une stratégie visant à accroître son interopérabilité avec les forces navales de d'autres pays de l'OTAN incluant celles des États-Unis. En utilisant les frégates modernes du Canada comme plate-forme, la Marine canadienne s'est soumise à un entraînement intensif avec son pendant américain. Cette stratégie s'est avérée efficace. La Marine canadienne joue régulièrement un rôle au sein des groupes aéronavals américains.

Des progrès énormes ont également été accomplis en vue de préparer l'Armée de terre pour l'avenir, celle-ci ayant poursuivi ses efforts visant à accroître la mobilité opérationnelle des forces terrestres canadiennes. Les acquisitions récentes principales comprennent, entre autres, le véhicule de reconnaissance *Coyote* ultramoderne et le nouveau transport de



troupes blindé (un véhicule blindé léger baptisé le VBL III). Les *Coyote* constituent un élément clé de la contribution canadienne aux opérations en cours en Afghanistan.

Parallèlement, la Défense a pris des mesures visant à :

- tracer la voie pour la restructuration et la modernisation de la Réserve de la Force terrestre;
- opérer d'importantes améliorations à la qualité de vie;
- améliorer les cours de leadership et le perfectionnement professionnel en établissant l'Institut de leadership des Forces canadiennes et le modèle de leadership amélioré (suivi prochainement de la création de l'École supérieure de défense canadienne) et prendre un engagement clair à l'égard de l'apprentissage et de l'éducation;
- transformer le Quartier général de la force interarmées, à Kingston, en une organisation C(I) déployable<sup>1</sup>;
- réduire les pressions opérationnelles que subissent les Forces canadiennes en confiant certaines fonctions de soutien choisies à des fournisseurs du secteur privé, comme cela s'est fait dans le cas du soutien au personnel des FC dans le théâtre des opérations en Bosnie;
- renforcer les capacités de ses opérations d'information afin de protéger ses réseaux informatiques contre toute attaque, y compris les attaques des vandales et des pirates.

En février 2001, le Premier ministre a également pris les devants en mettant sur pied le Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC) afin d'accroître la capacité du gouvernement fédéral de contrer les nouvelles menaces aux infrastructures nationales essentielles et de coordonner les interventions en cas d'urgence au Canada. Le mandat du BPIEPC est de :

- jouer un rôle de chef de file national en adoptant une nouvelle approche moderne et globale en ce qui a trait à la protection de l'infrastructure essentielle du Canada, qui comprend les composantes physiques et virtuelles des secteurs suivants de la société canadienne : énergie et services publics, communications, services, transports, sécurité et gouvernement;
- agir comme point de contact principal du gouvernement fédéral en vue d'assurer la protection civile à l'échelle nationale, et ce, pour tous les types de situations d'urgence, naturelles ou provoquées par l'homme.

Bref, la Défense, avec l'appui du gouvernement, a mené au cours des dernières années une stratégie bien définie visant à moderniser les secteurs de la sécurité et de la défense au Canada en fonction des capacités militaires dont le Canada aura besoin dans l'avenir. Cette stratégie a été en grande partie validée par les événements du 11 septembre—qu'il s'agisse des ressources extraordinaires de la Défense ayant permis de soutenir les efforts déployés par le gouvernement fédéral à la suite des attentats terroristes ou de la capacité des Forces canadiennes d'apporter une contribution réelle à la campagne internationale contre le terrorisme.

Cela dit, il n'y a aucun doute que la Défense et les Forces canadiennes continuent d'être confrontées à des défis de taille au moment où elles s'adaptent aux changements et essaient de faire en sorte que le Ministère et les Forces puissent remplir leurs engagements actuels, tout en se préparant pour l'avenir. Dans les pages qui suivent, on fera le tour de ces défis ainsi que des plans et priorités de la Défense en vue de les mener à bien.

---

1. C(I) signifie commandement, contrôle, communications, informatique et renseignement.



## S'adapter au nouveau cadre de sécurité



S'adapter au cadre de sécurité de l'après-11 septembre pose plusieurs défis pour le portefeuille de la Défense et le gouvernement canadien. Parmi ceux-ci : la meilleure façon de renforcer les capacités de lutte contre le terrorisme du Canada; la nécessité de consolider les partenariats avec les autres ministères fédéraux et d'accroître la capacité du gouvernement fédéral de protéger l'infrastructure essentielle du pays et ses capacités d'intervention en cas d'urgence;

et comment gérer la cadence opérationnelle des Forces canadiennes en tenant compte des engagements militaires à la campagne contre le terrorisme.

Dans le but de relever ces défis, le gouvernement fédéral a majoré de 1,2 milliards de dollars les fonds alloués à la Défense dans le Budget 2001 afin de :

- compenser les coûts opérationnels de la participation militaire du Canada à la campagne internationale contre le terrorisme;
- améliorer les capacités de base du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC);
- accroître les capacités de base du Centre de la sécurité des télécommunications (CST) en matière de renseignements sur les transmissions et de protection des réseaux informatiques;
- accroître la capacité de la Force opérationnelle interarmées 2 (FOI 2) de répondre aux attentats terroristes au pays et à l'étranger;
- améliorer la capacité des Forces canadiennes de prévenir les attaques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires ainsi que d'y répondre;
- financer l'acquisition d'équipements.

Dans ce contexte, les priorités de la Défense pour ce qui est de son adaptation au nouveau cadre de sécurité au cours de l'année financière 2002-03 sont de :

- contribuer à la campagne internationale contre le terrorisme par le déploiement actuel de membres des Forces canadiennes ainsi que d'équipements et d'augmenter les activités de renseignement dans ce domaine;
- accroître ses capacités en matière de lutte contre le terrorisme, de renseignement, de recherche et développement et d'intervention en cas d'urgence en relation avec les lignes directrices déterminées dans le Budget 2001;
- jouer un rôle de chef de file national en matière de protection des infrastructures essentielles et de gestion efficace des situations d'urgence.



## Accorder la priorité aux gens



Tout le monde sait que le profil démographique du marché du travail canadien s'est transformé considérablement au cours des dix dernières années, alors que les enfants de l'après-guerre prennent de l'âge et se mettent à prendre leur retraite et que la génération « Nexus » arrive sur le marché du travail. Autrement dit, jamais depuis 1950 y a-t-il eu pénurie de main-d'œuvre aussi prononcée. Par conséquent, la réserve de nouvelles recrues

disponibles diminue, la concurrence pour attirer de bons candidats s'intensifie et le profil global de la main-d'œuvre actuelle est vieillissant.

Les défis posés par ces tendances sont particulièrement graves pour la Défense et les Forces canadiennes. Les composantes militaires et civiles du portefeuille dépendent beaucoup d'une main-d'œuvre professionnelle et qualifiée. D'autre part, en raison du programme de réduction des effectifs et du peu de recrutement qui s'est fait au cours des années 1990, le déplacement de l'âge moyen du personnel des Forces canadiennes et de la Défense est plus prononcé que dans le marché du travail canadien dans son ensemble.

Quoique la Défense ait pris des mesures décisives pour renforcer son programme de recrutement, ces tendances exercent une pression de plus en plus forte sur la capacité des Forces canadiennes de satisfaire à leurs exigences en matière d'instruction. En bref, le nombre élevé de nouvelles recrues engendre des pressions en aval sur le Service de l'instruction des Forces canadiennes, qui se voit obligé d'assurer l'instruction d'un nombre sans précédent de nouvelles recrues. Les Forces canadiennes continuent également d'éprouver d'énormes difficultés à recruter du personnel dans certains groupes professionnels militaires, notamment les professions médicales, certains techniciens, le groupe génie de combat, le personnel des communications, les opérations en mer et le personnel du renseignement. Des pressions semblables se manifestent au sein du personnel civil, qui éprouve de la difficulté à recruter et à maintenir à l'effectif des employés dans les domaines suivants : gestion du personnel et de projets, gestion de l'information et technologie de l'information.

D'autre part, les attentes de la main-d'œuvre évoluent, particulièrement chez les jeunes employés et militaires. La plupart des jeunes canadiens qui arrivent sur le marché du travail aujourd'hui n'ont jamais possédé de tourne-disque ni vu de dactylo, et ont grandi en se servant de télécommandes, du câble et d'ordinateurs. Cette génération—la génération « Nexus »—a tendance à être très autonome, à avoir des attentes élevées en ce qui concerne le perfectionnement professionnel et à souhaiter que les organisations pour lesquelles elle travaille lui assure un juste équilibre entre la vie professionnelle et la vie de famille.

Dans ce contexte, il est évident que la Défense se doit de faire davantage pour démontrer qu'elle apporte les changements nécessaires pour présenter le Ministère, les Forces canadiennes et l'ensemble du portefeuille de la Défense comme employeur de choix. Cela consiste notamment à mener à bien les efforts visant à améliorer le leadership et le perfectionnement professionnel, à réformer le système de soins de santé militaire et à rendre plus efficace la gestion des ressources humaines.

La Défense se doit également de faire davantage pour accroître la diversité. En tant qu'institution nationale, il est essentiel que la Défense et les Forces canadiennes soient le reflet de la population qu'elles servent. Le visage du Canada est en pleine évolution. La population canadienne se diversifie, alors qu'un nombre accru de femmes, d'Autochtones et de personnes appartenant aux minorités visibles intègrent le marché du travail. Nous





pouvons et devrions toutefois faire davantage pour tendre la main à ces communautés, pour faire disparaître les obstacles culturels et psychologiques à la diversité à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de l'institution et pour épouser et appuyer la diversité dans l'ensemble du portefeuille de la Défense.

À cette fin, la Défense continuera d'accorder la priorité aux gens au cours de l'année financière 2002-03. Ses priorités en matière de ressources humaines seront :

- d'accroître sa capacité de recruter du personnel et de le maintenir en fonction;
- de développer davantage ses programmes d'apprentissage et de perfectionnement professionnel;
- de mener à bien les réformes au système de soins de santé militaire;
- d'améliorer la gestion des ressources humaines;
- d'accroître la diversité et de promouvoir le sentiment d'appartenance dans le milieu de travail.

## Optimiser les capacités en matière de défense et de sécurité



Bien que les principes de base de la politique de défense actuelle du Canada constituent toujours d'excellents principes directeurs pour l'avenir, il y a eu d'importantes transformations dans l'environnement opérationnel militaire au cours des dix dernières années. La période d'après-Guerre froide, par exemple, s'est traduite par la multiplication des petites guerres et des violences ethniques ainsi que par la prolifération

d'armes conventionnelles modernes, phénomènes ayant engendré une demande accrue pour des opérations, qui sont aujourd'hui plus complexes et dangereuses.

En fait, à bien des égards, il ne convient plus d'employer le terme « maintien de la paix » de la même façon que nous l'utilisons voilà 20 ou 30 ans. Le maintien de la paix « traditionnel » consistait à recourir à des forces multinationales pour aider les combattants d'un conflit à respecter un cessez-le-feu. Ce genre d'opération est plutôt rare de nos jours. Les opérations de soutien de la paix modernes, en revanche, exigent souvent que les membres des Forces canadiennes servent dans ce que l'on pourrait presque qualifier de zones de combat, où ils doivent faire face à des adversaires bien armés, à des cessez-le-feu non existants et à des environnements opérationnels imprévisibles. Comme l'ont montré la Somalie, la Bosnie, le Kosovo, la Sierra Leone et l'Afghanistan, les opérations modernes comprennent souvent des activités d'imposition de la paix et de combat, qui exigent que nos forces soient équipées d'armes modernes, de mandats ambitieux et de règles d'engagement.

La portée des opérations de soutien de la paix modernes s'est également élargie pour inclure l'assistance humanitaire et la consolidation de la paix. Nombre d'interventions militaires se font aujourd'hui dans des États où règnent les violences ethniques, les crises humanitaires et la dégradation générale de la société civile. Lorsque des membres des Forces canadiennes se déploient dans le cadre de ces missions, ils se retrouvent au centre d'un réseau d'intervenants comprenant des alliés militaires, d'autres ministères et agences gouvernementales et non gouvernementales, des organisations internationales et les autorités civiles avec qui ils doivent coordonner les activités d'imposition de la paix, la livraison et la distribution de l'aide humanitaire et le rétablissement de l'ordre public.



Une autre répercussion importante de ces développements est que la cadence opérationnelle vécue par les Forces canadiennes s'est accélérée considérablement au cours des dix dernières années. Entre 1948 et 1989, les Forces canadiennes ont été déployées dans le cadre de 24 missions. Depuis 1990, elles ont été déployées à 70 reprises. À l'heure actuelle, environ 4 500 membres des Forces canadiennes sont déployés à l'étranger. Bien que ces contributions soient partagées équitablement entre l'Armée de terre, la Marine et la Force aérienne, la cadence demeure élevée et les ressources des Forces continuent d'être exploitées à leur limite. Il importe de se rappeler que, pour soutenir les opérations de paix de la force terrestre, quatre membres des Forces canadiennes doivent être disponibles pour chaque militaire déployé.<sup>2</sup> Il s'agit ici du ratio de soutenabilité, et il importe que ce ratio soit respecté de façon à ce que les membres des Forces canadiennes disposent du temps nécessaire pour s'entraîner en vue des missions, servir à l'étranger, prendre des congés et suivre des cours de perfectionnement professionnel à leur retour.

Les Forces canadiennes sont également confrontées à de sérieux défis en ce qui a trait à leur capacité d'intervention rapide en cas de crise internationale. Au besoin, la Défense affrète d'autres moyens de transport stratégique en s'adressant à d'autres forces armées ou au secteur privé. Par ailleurs, la Défense examine actuellement ses capacités et ses besoins en matière de transport aérien et maritime stratégique ainsi que de son niveau de disponibilité opérationnelle pour toutes les forces.

Parallèlement, la façon dont les forces armées conduisent leurs opérations connaît des changements profonds en raison des développements technologiques et ce qu'il est convenu d'appeler la « révolution dans les affaires militaires » (RAM). Grâce aux progrès technologiques dans les domaines des télécommunications, de l'imagerie, de la détermination des cibles, de l'informatique et des armements, les forces armées d'aujourd'hui sont en mesure d'identifier et de déterminer leurs cibles et d'appliquer la force avec beaucoup plus de précision et de puissance de feu que jadis.

Ces progrès technologiques conduisent, à leur tour, à des changements dans la doctrine militaire et dans la façon dont les forces armées organisent et entraînent leurs forces. Ces progrès présentent également de nouveaux défis en ce qui concerne l'interopérabilité.<sup>3</sup> Cela est particulièrement vrai pour le Canada. Si le Canada souhaite apporter une contribution utile aux futures opérations militaires, les Forces canadiennes devront veiller à maintenir leur interopérabilité avec leurs principaux alliés.

Les attentes du public sont également en évolution. Selon la dernière enquête annuelle effectuée par la Défense :

- 74 p. 100 des Canadiens sont d'avis que le monde est moins sécuritaire aujourd'hui qu'il ne l'était voilà dix ans, soit une augmentation de 14 p. 100 depuis 1998;
- 80 p. 100 affirment que le Canada a « grandement » besoin des Forces canadiennes, soit une augmentation de 14 p. 100;
- 93 p. 100 sont d'avis que les Forces seront davantage sollicitées au cours des dix prochaines années, soit une augmentation de 10 p. 100.

---

2. Le ratio de soutenabilité de la Marine et de la Force aérienne est de 3 pour 1.

3. Par interopérabilité, on entend la capacité qu'ont les diverses organisations militaires à opérer harmonieusement les unes avec les autres grâce à la compatibilité des communications, de la doctrine, de l'instruction et des processus organisationnels.



Manifestement, les Canadiens croient qu'ils ont besoin des Forces canadiennes et s'attendent à ce qu'elles soient en mesure de répondre aux appels pour de l'aide humanitaire ou de l'assistance militaire, que ce soit au pays ou à l'étranger.

Collectivement, ces développements ont une incidence importante sur les *missions* qui sont confiées aux Forces canadiennes, sur la *façon* dont elles s'acquittent de leurs missions et sur la *vitesse* à laquelle on s'attend à ce qu'elles les exécutent.

Les efforts visant à relever les défis susmentionnés ont surexploité les capacités actuelles des Forces canadiennes et suscité des pressions énormes sur l'institution et son personnel.

En réponse à ces problèmes, le gouvernement a augmenté les fonds alloués à la Défense dans trois budgets fédéraux consécutifs. Ces fonds supplémentaires ont servi à :

- accroître la solde et à améliorer la qualité de vie des membres des Forces canadiennes et de leur famille;
- soutenir les opérations des Forces canadiennes et la cadence opérationnelle accrue;
- financer les dépenses en immobilisations;
- accroître les capacités de la Défense en matière de lutte contre le terrorisme (selon le Budget 2001);
- accroître la marge de manœuvre financière globale de la Défense.

En affectant des fonds supplémentaires à la Défense dans les Budgets 1999, 2000 et 2001, le gouvernement a démontré son engagement à appuyer la Défense et à investir dans les capacités dont les Forces canadiennes auront besoin dans l'avenir. Le gouvernement du Canada a autorisé une augmentation des dépenses dans la défense commençant dans l'année financière 2001-02 et qui à la fin de l'année financière 2006-07 totalisera plus de 5 milliards de dollars.

Même avec l'allocation de ces fonds supplémentaires, il est clair cependant que la Défense ne pourra et ne devrait peut-être pas soutenir à long terme les capacités et les niveaux d'activité actuels des Forces canadiennes.

Dans ce contexte général, le problème ne se résume pas uniquement à une question d'argent. Il s'agit également d'une question de choix.

En bref, la Défense et les Forces canadiennes sont confrontées à des problèmes à long terme reliés en ce qui a trait à la structure des forces et aux capacités des Forces canadiennes— problèmes qui demandent des solutions structurelles à long terme. Bien que les principes de la politique de défense du Canada offrent des fondements solides pour l'avenir, il est clair toutefois que le statut quo ne peut plus être soutenu. La Défense se doit d'optimiser le programme de la Défense en fonction des nouvelles réalités militaires et de trouver l'équilibre en ce qui concerne nos investissements dans les ressources humaines, l'équipement et l'instruction pour faire en sorte que les Forces canadiennes soient mieux aptes à rencontrer leurs engagements aujourd'hui et dans l'avenir.

Afin d'optimiser les capacités du Canada en matière de sécurité et de défense, le Défense prendra des mesures au cours de l'année financière 2002-03 en vue de :

- procéder à une révision de la politique de défense du Canada, processus qui aboutira à une politique et à des effectifs soutenables et tournés vers l'avenir;
- faire avancer des projets d'immobilisations essentiels.





## Maximiser l'efficacité des activités de gestion



Certaines des forces à l'origine de la révolution dans les affaires militaires et des problèmes que connaissent actuellement la Défense en matière de ressources humaines et de recrutement provoquent également des changements importants au niveau des attitudes, des attentes du gouvernement et des pratiques de gestion.

Les télécommunications, Internet et l'intranet, la puissance et la vitesse accrues des ordinateurs, la numérisation, l'entreposage électronique, le commerce électronique et d'autres processus, techniques et capacités de gestion de l'information nouvelles ont transformé radicalement la façon de gérer les entreprises et les grandes organisations. Ces technologies créent également de nouvelles occasions pour accroître l'efficacité opérationnelle ainsi que le commandement et le contrôle des Forces canadiennes, renforcer le renseignement et améliorer la prestation des services.

Fait tout aussi important, les Canadiens exigent plus de leur gouvernement. Les Canadiens sont plus instruits et mieux renseignés, et les intervenants souhaitent qu'on les fasse participer à l'élaboration des politiques du gouvernement. Néanmoins, 69 p. 100 des Canadiens sont d'avis que les dirigeants des Forces canadiennes font bien leur travail (soit une augmentation de 8 p. 100 par rapport à 2001) et 57 p. 100 croient que les changements apportés par le Ministère sont pour le mieux (en hausse de 5 p. 100).

Collectivement, ces tendances mettent en évidence la nécessité de poursuivre les efforts visant à améliorer les pratiques de gestion au sein du Ministère et des Forces canadiennes. Manifestement, d'autres mesures doivent être prises pour démontrer aux employés, aux membres des Forces et aux Canadiens que la Défense est décidée à être un employeur de choix et de gérer sainement les ressources financières accordées par le Parlement.

Pour maximiser l'efficacité des activités de gestion, la Défense prendra, au cours de l'année financière 2002-03, des mesures visant à :

- promouvoir son programme de gestion moderne, qui comprend la mise en œuvre de sa stratégie d'information financière, la modernisation de la fonction de contrôleur, la réforme des modes d'approvisionnement, la gestion des risques, l'adoption du Cadre de gestion intégrée de la Défense et l'évaluation du rendement<sup>4</sup>;
- mettre en œuvre une nouvelle stratégie de gestion de l'information et une nouvelle structure administrative;
- améliorer les communications internes.

4. Le programme de gestion moderne inclut la mise en place de pratiques de gestion nécessaires pour soutenir l'amélioration continue de la prestation des programmes et des services de défense. Les Différents modes de prestation de services (DMPS) seront ré-écrits afin qu'ils s'alignent mieux avec les politiques du Conseil du Trésor concernant les améliorations continues et les innovations dans la prestation des programmes et des services. Le MDN va continuer deux initiatives pour améliorer l'efficacité et l'efficience de la prestation des activités de support—le programme de chaîne d'approvisionnement et l'indice de service dans les bases (ISB).



## Renforcer les relations de défense



On a également vu au cours des dix dernières années le cumul de changements importants dans le paysage géopolitique canadien : la fin de la Guerre froide et l'expansion subséquente de l'OTAN; la prolifération d'armes de destruction massive et des technologies nécessaires pour assembler des missiles balistiques; la multiplication des menaces asymétriques, notamment celle du terrorisme international, et les nouvelles préoccupations américaines à l'égard de la sécurité de leur territoire national et des nouvelles menaces contre les citoyens et les biens américains.

En fait, avant les événements du 11 septembre et à la suite de nombreux incidents survenus au cours des dix dernières années, les États-Unis avaient déjà entrepris plusieurs initiatives en vue de répondre à ces préoccupations, notamment une révision des plans et priorités en matière de défense de la nouvelle administration ainsi que des essais de validation préalables à la mise au point et au déploiement éventuels d'un système de défense antimissile (balistique).

Comme il fallait s'y attendre, les attentats du 11 septembre ont accéléré l'adoption de mesures par les É.-U. et augmenté l'incidence potentielle de ces développements sur le Canada. Depuis le 11 septembre, l'administration américaine a :

- publié son examen quadriennal de la défense et indiqué, dans son dernier plan budgétaire, son intention d'augmenter considérablement le budget de la Défense et de lancer un programme important de modernisation des forces américaines;
- fait savoir son intention d'aller de l'avant avec la mise au point d'un bouclier antimissile balistique et de re-négocier avec la Russie le contrôle des armes stratégiques;
- créé un nouveau poste au sein du Cabinet, celui de directeur de la sécurité intérieure;
- commencé à mettre sur pied une nouvelle structure de commandement unifiée pour les forces américaines, afin d'appuyer leurs efforts de modernisation, la sécurité intérieure et la campagne contre le terrorisme;
- déclaré sans équivoque que la campagne contre le terrorisme venait tout juste de commencer.

Tous ces développements auront une incidence importante sur l'avenir des relations de défense canado-américaines. Le Canada et les États-Unis entretiennent l'une des relations de défense les plus étroites au monde. À mesure que les États-Unis moderniseront leurs forces, il nous sera de plus en plus difficile de maintenir notre interopérabilité avec elles<sup>5</sup>. De plus, quoique la participation du Canada n'ait pas encore été sollicitée dans le cadre du projet de bouclier antimissile balistique et qu'il ne soit pas encore clair si ou comment

5. Le Canada a joint la phase de développement et de démonstration du programme d'avion d'attaque interarmées mené principalement par les États-Unis. La participation dans le programme nous permettra d'obtenir d'importantes informations pour soutenir nos besoins en sécurité. Le partenariat dans le programme d'avion d'attaque interarmées va renforcer les relations canado-américaines et la coopération entre les deux pays.



le nouveau Plan de commandement unifié influera sur la sécurité continentale, les deux développements pourraient avoir des répercussions sur l'avenir du NORAD. Bref, la Défense et le Parlement devront participer activement aux débats sur les questions de défense canado-américaines au cours de la prochaine année.

Parallèlement, l'Union européenne (UE) a poursuivi ses efforts visant à consolider l'intégration européenne. L'année dernière, l'UE a dévoilé une nouvelle Politique européenne de sécurité et de défense, puis cette année a mis en circulation une monnaie commune. S'il est vrai que le Canada appuie énergiquement une Europe forte, il a également intérêt à poursuivre sa collaboration avec ses alliés européens afin de promouvoir une OTAN forte.

Plus près de chez nous, la Défense se doit aussi de continuer à améliorer ses communications externes et ses partenariats avec les autres ordres de gouvernement au Canada ainsi qu'avec le secteur privé. Les Canadiens souhaitent voir leurs gouvernements collaborer afin de relever les défis en matière de politique officielle. La Défense est bien placée pour accroître la sensibilisation et la compréhension du public à l'égard des questions de défense et de faire une différence en ce qui a trait à l'appui aux priorités nationales en étant une institution nationale présente partout au pays.

Dans le cadre de son mandat, le BPIEPC doit également inciter les provinces, les municipalités et le secteur privé à appuyer une approche coordonnée nationale en ce qui concerne la protection des infrastructures essentielles et la protection civile. RDDC, aussi, a un rôle important à jouer en stimulant les travaux de recherches et développement en collaboration avec le secteur privé, les laboratoires de recherche et les universités. Il est d'ailleurs possible de faire davantage pour développer le Forum sur la sécurité et la défense du Canada et pour lui faire jouer un rôle plus important.

Afin de renforcer ses relations, la Défense prendra, au cours de l'année financière 2002-03, des mesures visant à :

- consolider les dispositifs de défense et de sécurité en Amérique du Nord;
- promouvoir d'autres relations internationales de défense et de sécurité importantes;
- élargir les partenariats stratégiques avec les autres ordres de gouvernement et le secteur privé;
- continuer d'améliorer les communications externes.



## Section IV : Conclusion

Au cours des dernières années, la Défense a mené une stratégie délibérée visant à préparer les institutions de défense et de sécurité canadiennes pour l'avenir, en concentrant ses efforts sur les façons dont elle peut d'une part réinvestir dans son personnel et d'autre part moderniser, relancer et accroître l'efficacité opérationnelle des Forces canadiennes.

Grâce aux trois augmentations consécutives de son budget et au dévouement des militaires et des employés civils du Ministère, la Défense a fait des progrès indéniables en ce qui concerne la réalisation de ces objectifs. La Défense a privilégié des investissements sélectifs dans les domaines suivants :

- le recrutement et le maintien en fonction de son personnel;
- l'instruction, le leadership et le perfectionnement professionnel;
- l'interopérabilité, le commandement et le contrôle ainsi que le renseignement;
- la modernisation de l'équipement—au moyen d'acquisitions et de modernisations—dans les secteurs répondant le plus aux besoins et aux défis actuels des forces armées;
- la sécurité nationale, la protection civile, la protection des infrastructures essentielles, la défense nucléaire, biologique et chimique;
- la lutte contre le terrorisme.

Cela ne signifie pas, toutefois, que la Défense ne se heurte pas à des problèmes importants. Le soutien du rythme des opérations, du renouvellement et des réformes atteint à la fin des années 1990 a fait sentir ses effets. Il a poussé à leurs limites les Forces, le Ministère ainsi que les hommes et femmes sur qui les Canadiens comptent pour assurer leur sécurité et leur défense.

Il est clair également que la Défense doit faire des changements nécessaires pour s'assurer le maintien à long terme toutes ses capacités à leurs niveaux actuels. En préparant les Forces canadiennes pour l'avenir, la Défense fera preuve d'innovation et d'avant-gardisme. Elle mettra à jour la politique canadienne de défense en veillant à ce qu'elle réponde aux intérêts nationaux du Canada et elle assurera un juste équilibre entre les engagements, les capacités et les ressources.

Ce qui importe le plus, c'est que la Défense continue à moderniser son portefeuille et à apporter les changements nécessaires pour faire en sorte que les Forces canadiennes soit dotées de l'ensemble approprié de personnel, d'équipement, d'instruction et de doctrine pour honorer leurs engagements aujourd'hui et dans l'avenir.



## **Résumé des priorités du ministère de la Défense nationale au cours de l'année financière 2002-03 :**

### **S'adapter au nouveau contexte de sécurité en :**

- contribuant à la campagne internationale contre le terrorisme;
- accroissant ses capacités en matière de lutte contre le terrorisme, de renseignement, de recherche et développement et d'intervention en cas d'urgence;
- jouant un rôle de chef de file national en matière de protection des infrastructures essentielles et de gestion efficace des situations d'urgence.

### **Accorder la priorité aux gens en :**

- accroissant sa capacité de recruter du personnel et de le maintenir en fonction;
- développant davantage ses programmes d'apprentissage et de perfectionnement professionnel;
- menant à bien les réformes au système de soins de santé militaire;
- améliorant la gestion des ressources humaines;
- accroissant la diversité et en faisant la promotion du sentiment d'appartenance dans le milieu de travail.

### **Optimiser les capacités du Canada en matière de défense et de sécurité en :**

- procédant à une révision de la politique de défense du Canada, processus qui aboutira à une politique et à des effectifs soutenables et tournés vers l'avenir;
- faisant avancer des projets d'immobilisations essentiels.

### **Maximiser l'efficacité des activités de gestion en :**

- faisant la promotion de son programme de gestion moderne, qui comprend la mise en œuvre de sa stratégie d'information financière, la modernisation de la fonction de contrôleur, la réforme des modes d'approvisionnement, la gestion des risques, l'adoption du Cadre de gestion intégrée de la Défense et l'évaluation du rendement;
- mettant en œuvre une nouvelle stratégie de gestion de l'information et une nouvelle structure administrative;
- améliorant les communications internes.

### **Renforcer les relations de défense en :**

- consolidant les dispositifs de défense et de sécurité en Amérique du Nord;
- faisant la promotion d'autres relations internationales de défense et de sécurité importantes;
- élargissant les partenariats stratégiques avec les autres ordres de gouvernement et le secteur privé;
- continuant d'améliorer les communications externes.



## Section V : Organisations sélectionnées du portefeuille de la Défense

### Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC)

#### A. Introduction

Le BPIEPC a été créé et est devenu opérationnel en février 2001, et son mandat consiste à assurer un leadership national en matière de protection des infrastructures essentielles ainsi qu'une gestion efficace de tous les types d'urgences. Le BPIEPC est dirigé par un sous-ministre adjoint qui relève du Sous-ministre délégué de la Défense nationale.

En août 2001, le gouvernement a approuvé un *Cadre national de protection des infrastructures essentielles et de gestion des urgences*. Ce cadre comporte cinq piliers :

- mettre de l'ordre dans les services gouvernementaux de protection des infrastructures essentielles et de gestion des urgences;
- établir/renforcer des partenariats durables à l'échelon fédéral et à l'échelon national;
- améliorer la capacité opérationnelle nationale;
- mettre en œuvre des programmes efficaces et ciblés (dans des secteurs comme la sensibilisation, la formation, l'éducation et les activités de recherche-développement);
- renforcer le cadre stratégique.

À l'intérieur de ce cadre, le BPIEPC s'efforce d'établir un système efficace de gestion des urgences à l'échelon national, d'améliorer la protection et la capacité de survie des infrastructures essentielles (ce qui inclut les principaux éléments physiques et cybernétiques des secteurs suivants : énergie, transports, communications, services, sécurité et services gouvernementaux), et de réduire les pertes de vie et les dommages matériels résultant des catastrophes, accidents ou actes intentionnels.

La *mission* du BPIEPC consiste à accroître la sécurité des Canadiens dans leur environnement physique et cybernétique. Sa *vision* est celle d'un Canada mieux protégé et plus sécuritaire.

Le BPIEPC appuiera également la mission de la Défense, qui consiste à protéger le Canada, ses intérêts et ses valeurs tout en contribuant à la paix et à la sécurité internationales.



## B. Contexte de planification

Les priorités pour la période de planification découlent des leçons qui ont été tirées des événements du 11 septembre 2001. Ces événements ont montré la nécessité de :

- être plus vigilants à l'égard des menaces nouvelles et émergentes;
- continuer d'utiliser une approche « tous risques » pour se préparer à toute une gamme d'événements qui pourraient avoir un impact sur les personnes, les biens et les infrastructures physiques et électroniques essentielles;
- veiller à ce que les plans soient suffisamment flexibles pour faire face aux scénarios les plus imprévisibles/inimaginables;
- veiller à ce que les secouristes opérationnels aient la formation et les outils requis pour faire face aux catastrophes majeures (destructions et pertes massives), et à ce que des scientifiques, des spécialistes du renseignement et d'autres experts soient disponibles pour fournir de l'aide et des conseils au besoin;
- veiller à ce que les programmes appropriés de communication et de sensibilisation du public soient en place pour répondre aux besoins des intervenants en situation normale et en situation d'urgence ou de crise.

Dans le nouveau contexte stratégique, il est clair que les menaces, les risques et les facteurs de vulnérabilité ont pris énormément d'ampleur, tout comme leur impact potentiel sur les deux volets du mandat du BPIEPC. Le BPIEPC devra accorder beaucoup d'attention à sa capacité d'analyse de la menace, en collaboration avec la Gendarmerie royale du Canada (GRC), le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) et d'autres organisations du portefeuille de la Défense. Il devra améliorer sa capacité de gestion des conséquences des urgences et d'intervention en cas d'incident informatique, en étroite collaboration avec ses principaux partenaires fédéraux, provinciaux et du secteur privé. Des mécanismes devront être mis en place pour permettre un accès rapide aux renseignements sur les menaces potentielles.

Aujourd'hui, les réseaux et les systèmes des divers secteurs et des divers pays sont si étroitement interconnectés et interdépendants que le BPIEPC devra mettre l'accent sur des partenariats efficaces à tous les niveaux. Des partenariats privés, publics, nationaux et internationaux devront être développés et appuyés pour permettre une protection efficace des infrastructures essentielles du Canada. Il faudra mettre davantage l'accent sur les relations fédérales-provinciales-territoriales et les relations entre le Canada et les États-Unis. Tous les gouvernements se préoccupent comme jamais de la sécurité et reconnaissent la nécessité d'une coopération plus étroite pour protéger les infrastructures essentielles de l'Amérique du Nord et pour gérer les situations d'urgence qui dépassent les frontières. Une bonne capacité de communication et de sensibilisation du public, appuyée par la technologie Internet et par des mécanismes de partage de l'information, est nécessaire pour faire en sorte que tous les intervenants aient rapidement accès à des informations précises, et pour appuyer la coopération de tous les partenaires.

Dans le Budget 2001, des ressources considérables étaient affectées au BPIEPC pour lui permettre de faire face aux exigences de la protection des infrastructures essentielles et de la gestion des urgences, et de contribuer à la réponse du gouvernement à la menace CRBN, qui met en jeu plusieurs ministères.





## C. Principales priorités

Compte tenu du mandat de la nouvelle organisation, de la nature de la menace et des ressources disponibles, les principales priorités du BPIEPC au cours des prochaines années seront les suivantes :

- accroître l'efficacité globale du Cadre national de protection des infrastructures essentielles et de gestion des urgences;
- accroître la capacité opérationnelle de gestion des urgences et de protection des infrastructures essentielles à l'échelon national;
- établir des partenariats nationaux et internationaux et des programmes de communication efficaces;
- établir un Programme national de protection des infrastructures essentielles qui soit crédible;
- renforcer la capacité interne du BPIEPC à remplir son mandat.

### Estimations pour les programmes (en milliers de dollars) du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC)

	<b>Estimations 2001-02</b>	<b>Prévisions 2002-03</b>	<b>Prévisions 2003-04</b>	<b>Prévisions 2004-05</b>
Salaires	11 010	11 148	11 157	11 157
Opérations	19 345	10 022	10 073	10 137
Immobilisations	2 635	447	454	460
Subventions et contributions	260 771	209 835	9 897 <sup>1</sup>	9 959 <sup>1</sup>
<b>Total</b>	<b>293 761</b>	<b>231 452</b>	<b>31 581</b>	<b>31 713</b>

1. Exclut les contributions aux Accords d'aide financière en cas de catastrophe, étant donné que ces paiements ne sont prévus qu'un an à l'avance dans le Budget des dépenses.

Pour de plus amples renseignements sur le BPIEPC, consultez le site Web du BPIEPC à l'adresse suivante : <http://www.ociepc-bpiepc.gc.ca/>





## Force de réserve

### A. Rôle

Le *Livre blanc sur la Défense* de 1994 a défini le rôle principal des Forces de réserve comme étant le renforcement, le maintien en puissance et le soutien aux forces déployées. La Réserve apporte l'étendue et la profondeur nécessaires à l'atteinte des capacités exigées à tous les niveaux de mobilisation. Toutefois, dans certains cas, par exemple au sein de la Réserve navale, les réservistes exécutent des tâches qui ne sont pas accomplies par les membres de la Force régulière. Et ceci est appelé à prendre de l'ampleur dans l'avenir puisque la Réserve de l'Armée de terre développe des rôles et des missions spécifiques à la Force de réserve.

Alors que les effectifs de la Force régulière ont décliné au cours des dix dernières années, les Réserves ont fourni des renforts en personnel dans les rôles de contribution ponctuelle et complémentaire. La majorité des membres de la Force de réserve travaille à temps partiel. Toutefois, il y a de plus en plus de réservistes qui travaillent à plein temps aux opérations et au soutien des Forces régulières et de réserve.

### B. Description

La Force de réserve est composée de membres qui ne sont pas des militaires à temps plein. Elle se divise en quatre sous-composantes, soit :

- la Première réserve;
- la Réserve supplémentaire;
- le Cadre des instructeurs de cadets;
- les Rangers canadiens.

#### Première réserve

La Première réserve comprend la Réserve navale, la Réserve de l'Armée de terre (Milice), la Réserve aérienne et la Réserve des communications. Les chefs d'état-major des éléments (Forces maritimes, Armée de terre et Forces aériennes) commandent leurs éléments de réserve respectifs, et le sous-ministre adjoint (Gestion de l'information) est responsable de la Réserve des communications. Le personnel du secteur de la santé est en période de transition, transférant de leur état-major au service de santé réserve sous la direction du Directeur général-services de santé.

#### Projets et initiatives de la Force de réserve

Quatre projets ou initiatives sont en cours afin d'améliorer le recrutement et de maintenir le personnel en fonction :

- Projet de modernisation des pensions des Forces canadiennes (régime de pension pour la Force de réserve)—En septembre 1999, le ministre de la Défense nationale a demandé qu'un régime de pension pour la réserve soit instauré. À cette fin, le projet a démarré en consultation avec le Groupe William Mercer.

Ce groupe a récemment complété les deux premières parties d'un projet de quatre phases quand une proposition a été faite pour mettre fin au régime de pension "autonome" en offrant une approche combinée sous la *Loi sur la pension de retraite des Forces*



*canadiennes (LPRFC)*. La LPRFC est en processus de révision et de modernisation pour redéfinir les arrangements de pension selon les catégories de temps plein ou de temps partiel et non pas selon celles de Forces régulières ou de réserve. Ceci permettra une transition plus en douceur entre les composantes et les types de services avec des contributions au même régime de pension tout au long d'une carrière dans les FC.

Ce nouveau plan a été approuvé par le ministre de la Défense nationale et sera mis en œuvre selon le même délai que le plan autonome.

Une attention particulière est portée aux réservistes qui n'accumuleront pas le temps nécessaire pour amasser une pension raisonnable. À cette fin, l'Allocation de Retraite à l'intention de la Force de réserve (ARFR) bénéficiera d'une clause de droit acquis et sera par la suite diminué, par étape, pour devenir un type de paiement de départ. Cette méthode de calcul est en développement en tant que plan de bénéfices défini qui répondra à la diversité d'emploi des membres de la Force de réserve.

Ce régime devrait recevoir l'approbation du Parlement et devrait entrer en force vers 2004-05. Cette initiative, qui permettra aux FC de normaliser la situation avec les lois fédérales des régimes de pension, procurera deux avenues (temps plein et temps partiel) sous le même régime à l'intérieur de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*. Ceci devrait permettre d'améliorer la rétention des effectifs de la Force de réserve après la période initiale de deux à trois ans.

- Le Projet d'emploi dans la Force de réserve (PEFR)—Au cours de l'avancement du Projet d'emploi dans la Force de réserve, le personnel du directeur de la Réserve a été impliqué directement dans le projet afin de :
  - examiner les politiques actuelles d'emploi et les différences d'emploi entre les composantes de la Force régulière et de la Réserve dans les FC et a également regardé les variations entre la Première réserve et les autres composantes de la Force de réserve;
  - modifier au besoin les politiques d'emploi de la Réserve pour accroître la capacité de la Force totale d'accomplir sa mission dans le futur, tout en s'assurant qu'elles demeurent axées sur l'ensemble de la Réserve;
  - intégrer les changements approuvés dans les politiques, les ordonnances et les règlements existants;
  - examiner le Cadre des instructeurs de cadets et faire au besoin des recommandations et des changements qui permettront d'attirer des chefs au sein du Mouvement des cadets du Canada et de les maintenir au sein de son effectif;
  - surveiller la mise en œuvre des politiques pour s'assurer que toute modification apportée s'applique à l'ensemble de la Réserve.

Les priorités particulières comprennent les initiatives qui accroîtront directement le recrutement de personnel et ainsi que son maintien :

- le cadre d'emploi des réservistes;
- la solde et les indemnités des réservistes;
- accès pour les membres de la Force de réserve aux programmes de soutien du personnel;
- les indemnités de déménagement des réservistes;
- le régime de pension de la Réserve;
- simplification du recrutement et du transfert de catégorie de service.



- Restructuration de la Réserve de la Force terrestre (RRFT)—La phase 1 de la RRFT progresse bien. L'attention que les responsables du projet ainsi que les membres portent aux communications avec les intervenants est particulièrement à noter. Cela devrait diminuer l'impact du changement tout comme les exigences pour développer une Force de réserve efficace et crédible qui soit complémentaire et supplémentaire tout en étant pertinente aux besoins du pays. Dans les circonstances actuelles, les unités de réserve de la Force terrestre ne disposent ni des outils, ni des structures requises pour augmenter la quantité de personnel se présentant à l'entraînement dispensé à l'unité.

La restructuration est menée en deux phases : la première traite des enjeux organisationnels et structurels, la deuxième cherche à identifier, à doter et à mettre en œuvre les autres enjeux qui affectent directement la qualité de vie quotidienne des réservistes en terme de bénéfices, formation, administration et soutien et aborde toutes les recommandations de la Commission spéciale qui n'ont pas été traitées dans la phase 1.

Le résultat espéré de cette restructuration est la mise sur pied d'une Réserve de la Force terrestre essentielle, pertinente, viable et renouvelable. Ceci signifie que :

- la composante de Réserve est essentielle à la Force terrestre;
  - la Réserve de la Force terrestre doit être pertinente dans un environnement militaire moderne;
  - une Réserve de la Force terrestre viable signifie que l'on doit reconnaître qu'un niveau minimum de dotation sous lequel l'unité ne peut tomber pour bien accomplir les tâches demandées doit être maintenu. De plus, afin de garantir la viabilité, les successions à la direction doivent être planifiées avec soin et soutenues par un système de formation adéquat;
  - la structure de la Force de réserve doit être renouvelable avec les ressources dont dispose l'Armée.
- Le Système de gestion des ressources humaines (SGRH) pour la Réserve—Étant donné les événements du 11 septembre, les dates de mise en œuvre ont été affectées par une reprioritisation du Système intégré de gestion des ressources humaines de la Défense (SIGRHD). La communauté de la Réserve a souligné certaines déficiences qui doivent être incorporées dans la prochaine mise à niveau du système. La date de sortie du projet final est prévue pour avril 2003.

## **Réserve supplémentaire**

La Réserve supplémentaire est composée de la Réserve supplémentaire d'attente et de la Réserve supplémentaire disponible. Les membres de la Réserve supplémentaire ne sont pas tenus de servir ni de suivre de l'instruction à moins d'être en activité de service. Ils constituent un bassin de personnel qui possède de l'expérience militaire et qui pourrait être rappelé en cas d'urgence. Des spécialistes civils peuvent aussi être enrôlés dans la Réserve supplémentaire lorsqu'il existe un besoin précis. On examine présentement le rôle futur de la Réserve supplémentaire.

## **Cadre des instructeurs de cadets**

Le Cadre des instructeurs de cadets (CIC) est constitué d'officiers qui ont accepté de remplir des fonctions militaires et de suivre l'instruction requise. La fonction principale est la supervision, l'administration et la formation des cadets afin d'assurer leur sécurité et leur bien-être tout en développant chez eux des qualités de leadership, de citoyen, un bon



niveau physique et un intérêt pour les Forces canadiennes. Une révision et le développement de politiques, procédures et pratiques sont en route dans le plan de mise en œuvre de la structure des groupes. Même si la mise en place de ce plan est prévue en 2003-04, la production du document des qualifications requises (c-à-d la description des spécifications) pour le CIC progresse bien et devrait être complété à l'été 2002. La révision de politiques et procédures additionnelles qui fera partie du plan de mise en œuvre de la structure des groupes suivra dès que la description des spécifications sera terminée.

## Rangers canadiens

Les Rangers canadiens sont des volontaires qui se tiennent prêts à servir et qui reçoivent une rémunération lorsqu'on leur demande d'effectuer une tâche. Ils doivent suivre une formation obligatoire de dix jours mais ne sont pas tenus de se soumettre à un entraînement annuel. Ils ne sont obligés de servir que lorsqu'ils sont en activité de service. Les Rangers doivent être en bonne santé et être capables de vivre des ressources de la nature. Les Rangers canadiens assurent une présence militaire dans certaines régions nordiques et côtières et régions isolées du Canada, qui sont peu peuplées et que les autres éléments des Forces canadiennes ne peuvent servir avec facilité ou à un coût raisonnable. Suite à une étude approfondie de leur rôle, les Rangers canadiens seront dispersés à travers le pays.

## Coûts prévus de la Première Réserve (en milliers de dollars)

Types de coûts	Dépenses prévues 2001-02	Dépenses prévues 2002-03
Salaires pour la Réserve	326 346	350 369
Personnel permanent de soutien	95 450	97 598
Fonctionnement de la Réserve	42 496	59 285
<b>Sous-total direct</b>	<b>464 292</b>	<b>507 252</b>
Munitions	19 894	21 214
Usage de l'équipement	67 113	67 996
Vêtements	19 063	19 358
Fonctionnement des installations	35 370	35 774
<b>Sous-total indirect</b>	<b>141 440</b>	<b>144 342</b>
Soutien de base	83 436	88 324
Formation	5 525	5 994
<b>Sous-total attribué</b>	<b>88 961</b>	<b>94 318</b>
<b>Sous-total Première Réserve</b>		
<b>Fonctionnement</b>	<b>694 693</b>	<b>745 912</b>
Immobilisations dédiées	8 362	10 650
Immobilisations partagées	54 971	76 626
<b>Sous-total immobilisations</b>	<b>63 333</b>	<b>87 276</b>
<b>Total des coûts de la Première Réserve</b>	<b>758 026</b>	<b>833 188</b>



# Le Centre de la sécurité des télécommunications et le Programme cryptologique national

## A. Aperçu et mandat de l'organisme

Le Centre de la sécurité des télécommunications (CST) est un organisme placé sous la responsabilité du ministère de la Défense nationale. Le CST a été établi en 1946 et rattaché au MDN en 1975. Le mandat du CST tel que décrit dans la partie VI de la *Loi sur la Défense nationale* est :

- de recueillir et utiliser l'information provenant de l'infrastructure globale d'information afin d'offrir du renseignement extérieur au gouvernement fédéral;
- donner des conseils, des directives et des services afin de s'assurer de la protection des informations électroniques du gouvernement ainsi que de ses infrastructures d'information;
- offrir une assistance technique et opérationnelle aux agences fédérales de sécurité et celles responsables de faire appliquer la loi.

## B. Reddition de comptes

Le ministre de la Défense nationale rend compte au Parlement de toutes les activités du CST. Le ministre approuve les dépenses en capital du CST ainsi que ses recommandations concernant les dépenses importantes qui sont présentées au Conseil du Trésor. Le ministre approuve également les initiatives stratégiques clés du CST et est responsable des questions liées au CST au sein du Cabinet.

Deux sous-ministres, soit le sous-secrétaire du cabinet (Sécurité et renseignement), du Bureau du Conseil privé, et le sous-ministre de la Défense nationale, sont chargés de veiller à ce que le Ministre soit pleinement informé des activités du CST. Le sous-secrétaire est responsable des politiques et du fonctionnement du CST, tandis que le sous-ministre de la Défense nationale est responsable des questions administratives touchant le CST.



## C. Objectifs stratégiques

Le centre de la sécurité des télécommunications est l'agence canadienne de cryptologie. Sa mission est de donner et de protéger les informations de nature délicate du gouvernement. Le CST développe et applique son unique expertise et compréhension de l'évolution de l'infrastructure globale d'information de manière à en faire profiter le Canada.

Le programme de renseignement sur les transmissions offre du renseignement extérieur unique et à jour qui est compatible avec les besoins et les priorités du gouvernement canadien. Cette information est utilisée pour des avertissements stratégiques, la formulation des politiques, la prise de décision et l'évaluation quotidienne des capacités et intentions de forces extérieures.

Le programme de la sécurité de la technologie de l'information donne des conseils techniques, des directives et des services au gouvernement du Canada afin d'aider à protéger les informations gouvernementales, les systèmes d'information et les infrastructures d'information. Ceci est accompli par la fourniture de produits et services incluant l'évaluation de produits cryptographiques, de produits de sécurité de systèmes et réseaux informatiques ainsi que des services de consultation en technologie de l'information et le développement de politiques et standards gouvernementaux en sécurité des technologies de l'information. Le programme de la sécurité de la technologie de l'information offre également un support et un leadership technique aux initiatives du gouvernement tels que Gouvernement en-ligne, Protection des infrastructures d'information et les infrastructures publiques clés du gouvernement du Canada. Dans le Budget 2001 déposé en décembre dernier, le CST a vu son financement augmenté afin de lui permettre de maintenir et d'améliorer la capacité de ces deux programmes. En conséquence, dans la prochaine année, le CST va rediriger ses efforts pour répondre aux besoins prioritaires du gouvernement reliés aux enjeux transnationaux, incluant le terrorisme.

### Tableau des ressources et des finances

(en milliers de dollars)	Prévision des dépenses 2001-02	Dépenses prévues 2002-03	Dépenses prévues 2003-04	Dépenses prévues 2004-05
Salaires et personnel	62 100	69 100	76 600	76 600
Fonctionnement et entretien	52 000	41 789	50 399	56 335
<b>Sous-total</b>	<b>114 100</b>	<b>110 889</b>	<b>126 999</b>	<b>132 935</b>
Immobilisations	73 753	29 036	28 134	29 339
<b>Total</b>	<b>187 853</b>	<b>139 925</b>	<b>155 133</b>	<b>162 274</b>





# **Secrétariat national de recherche et de sauvetage et Programme national de recherche et de sauvetage**

## **A. Aperçu et mandat**

Le Secrétariat national de recherche et de sauvetage (SNRS) a pour but de faire progresser les objectifs du Programme national de recherche et de sauvetage (PNRS) en coordonnant, en appuyant, en mettant en valeur et en examinant les activités des organismes fédéraux et non fédéraux qui fournissent des services de recherche et de sauvetage (SAR) aux personnes en détresse dans l'ensemble des territoires du Canada.

Le SNRS assure la coordination et le leadership du PNRS. Il relève directement du Ministre responsable de la recherche et du sauvetage (MRRS), qui est aussi le ministre de la Défense nationale.

Le SNRS administre également le Fonds des nouvelles initiatives (FNI) de recherche et de sauvetage au nom du MRRS. Le FNI verse chaque année des subventions d'une valeur totale de 8,1 millions de dollars pour améliorer la recherche et le sauvetage au Canada.

Conformément au mandat du SNRS et au récent document-cadre du Conseil du Trésor intitulé « *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes* », le regroupement horizontal des programmes oblige le SNRS à travailler quotidiennement en collaboration avec ses clients internationaux, fédéraux, provinciaux et territoriaux afin de continuer à développer, à entretenir et à exploiter un système intégré de SAR. Les membres des six ministères et organismes fédéraux qui ont des responsabilités en matière de SAR forment le Comité interministériel de recherche et de sauvetage (CIRS), qui est présidé par le directeur exécutif du SNRS. Ces six ministères et organismes fédéraux sont : le ministère de la Défense nationale (Forces canadiennes), le ministère des Pêches et des Océans (Garde côtière canadienne), l'Agence Parcs Canada, Environnement Canada (Service météorologique du Canada), le Solliciteur général (GRC), et Transports Canada.

## **B. Priorités essentielles et résultats stratégiques**

### **Priorité essentielle—Le Projet d'initiative de transition stratégique (PITS)**

Le PITS, lancé en avril 2000, a été approuvé par les autorités de SAR et appuyé par des ressources provenant des ministères/organismes du CIRS, du FNI et du SNRS. L'objectif du PITS est de mettre en œuvre les recommandations qui ont été présentées dans le cadre de l'Examen des services d'intervention en recherche et sauvetage, et qui visent à revitaliser le système fédéral de SAR dans un contexte intergouvernemental. L'examen des services d'intervention en recherche et sauvetage a révélé que le programme de SAR, qui est intergouvernemental par nature, n'a pas été géré efficacement en tant que programme horizontal, et que le SNRS et le CIRS n'ont pas été capables de jouer un rôle efficace à cet égard.



## Activités prévues

Les activités prévues sont :

- élaborer un énoncé des attentes (loi, directive ou autre instrument);
- produire une ébauche de Plan fédéral de SAR qui comporte un outil de mesure du rendement et prévoit une coopération fédérale/non fédérale en vue de la création d'un plan canadien de SAR;
- créer de nouveaux liens de responsabilité pour le CIRS et le SNRS, afin de mettre en place de nouveaux processus et une horizontalité renforcée dans le programme de SAR;
- mener un effort conjoint pour améliorer la coordination des programmes fédéraux de formation à la recherche et au sauvetage, et coordonner un programme international visant à faire connaître les compétences et le savoir-faire du Canada en matière de recherche et de sauvetage;
- établir un groupe de travail interministériel sur la standardisation, afin de régler les problèmes d'incompatibilité du matériel et des procédures;
- tenir des discussions pour intégrer les capacités, les plans et les programmes fédéraux d'atténuation des effets des catastrophes;
- entreprendre une étude sur l'état de préparation des services fédéraux de SAR, afin de déterminer le degré d'acceptabilité, le rapport coût-efficacité et les autres facteurs qui entrent en jeu dans l'état de préparation.

Lorsqu'il sera terminé en 2002-03, le PITS nous aura fourni le cadre dont nous avons besoin pour une meilleure gestion horizontale du programme canadien de SAR.

### **Résultat stratégique 1 : Maintenir un programme national de SAR cohérent et efficace, c'est-à-dire :**

- 1.1 Élaborer et coordonner un programme national de SAR qui est structuré horizontalement.
- 1.2 Établir des liens plus étroits avec les partenaires non fédéraux.
- 1.3 Améliorer la qualité, la représentativité et la recevabilité des projets proposés aux administrateurs du Fonds des nouvelles initiatives (FNI) de recherche et de sauvetage.
- 1.4 Renforcer la capacité du programme de prévention en matière de recherche et de sauvetage.
- 1.5 Tenir et mettre à jour le Registre canadien des radiobalises, et communiquer les informations aux intervenants.





**Résultat stratégique 2 : Veiller à ce que le grand public et les spécialistes de la recherche et du sauvetage soient bien informés, c'est-à-dire :**

- 2.1 Améliorer les outils de communication et de coopération entre les organismes nationaux et internationaux de recherche et de sauvetage.
- 2.2 Obtenir des informations sur la SAR et les communiquer aux spécialistes de la recherche et du sauvetage, au grand public et aux partenaires internationaux grâce à un usage accru des technologies de l'information.
- 2.3 Amplifier l'échange d'informations et d'expertise grâce au congrès annuel et à la foire commerciale SARSCÈNE.

**Résultat stratégique 3 : Maintenir des partenariats efficaces avec des organismes nationaux et internationaux, c'est-à-dire :**

- 3.1 Participer à des forums nationaux et internationaux.
- 3.2 Lancer et appuyer des initiatives canadiennes de maintenance et de développement du système international de localisation par satellite COSPAS-SARSAT.

**Résultat stratégique 4 : Préserver l'efficacité, l'efficience et le bon fonctionnement du SNRS, c'est-à-dire :**

- 4.1 Régler les problèmes de gestion des ressources humaines.
- 4.2 Optimiser l'usage des technologies de l'information pour réaliser les objectifs du programme et accroître son efficience.
- 4.3 Examiner et mettre à jour les accords de soutien administratif.



## Ressources requises pour réaliser les priorités essentielles et obtenir les résultats stratégiques

**Tableau 1 : Détail des besoins en personnel (ETP) par ministère**

	Estimations 2001-02	Prévisions 2002-03	Prévisions 2003-04	Prévisions 2004-05
Secrétariat national de recherche et de sauvetage	19,5	19,5	19,5	20
Environnement Canada	14	14	14	14
Ministère des Pêches et des Océans*	S/O	S/O	S/O	S/O
Ministère de la Défense nationale	806	746	681	679
Agence Parcs Canada*	S/O	S/O	S/O	S/O
Transports Canada	7	7	7	7
Gendarmerie royale du Canada*	S/O	S/O	S/O	S/O
<b>Total</b>	<b>846,5</b>	<b>786,5</b>	<b>721,5</b>	<b>720,0</b>

\* P&O, APC et GRC—Les renseignements sur les ETP ne sont pas disponibles.

**Tableau 2 : Coûts (en milliers de dollars) du Programme national de recherche et de sauvetage**

	Estimations 2001-02	Prévisions 2002-03	Prévisions 2003-04	Prévisions 2004-05
Secrétariat national de recherche et de sauvetage	10 377	10 389	10 402	10 415
Environnement Canada	985	985	985	985
Ministère des Pêches et des Océans*	104 193	103 493	93 393	93 393
Ministère de la Défense nationale**	251 921	296 128	115 158	128 562
Agence Parcs Canada***	4 929	4 929	4 929	4 929
Transports Canada	970	985	985	1 000
Gendarmerie royale du Canada****	S/O	S/O	S/O	S/O
<b>Total</b>	<b>373 375</b>	<b>416 909</b>	<b>225 852</b>	<b>239 284</b>

\* P&O—Les chiffres des AF 2000-03 excluent les immobilisations pour les activités courantes et prévues du programme de remplacement des canots de sauvetage (proposition de la Sécurité maritime), ainsi que les immobilisations pour les navires polyvalents.

\*\* MDN—dépenses d'immobilisations/hélicoptère canadien de recherche et de sauvetage Prévisions pour l'année financière 2001-02, 128,5M\$; prévisions pour l'AF 2002-03, 175,2 M\$; prévisions pour l'AF 2003-04, 8,6 M\$; prévisions pour l'AF 2004-05, 0,3 M\$.

\*\*\* APC—Les estimations des salaires reflètent la nature multifonctionnelle du Service des gardes de parc.

\*\*\*\* La GRC effectue des opérations de SAR au sol et dans les eaux intérieures des zones qui relèvent de sa compétence, conformément aux accords conclus avec les provinces, les territoires et les municipalités sur les services policiers. Les statistiques sur les opérations de SAR au sol sont conservées par l'autorité responsable.

**Tableau 3 : Estimations (en milliers de dollars) pour le Secrétariat national de recherche et de sauvetage**

	Estimations 2001-02	Prévisions 2002-03	Prévisions 2003-04	Prévisions 2004-05
Fonctionnement et entretien (F&E)	1 967	1 979	1 992	2 005
Immobilisations	6 895	7 949	8 195	8 195
Subventions et contributions	1 515	461	215	215
<b>Total</b>	<b>10 377</b>	<b>10 389</b>	<b>10 402</b>	<b>10 415</b>

**Nota :**

Immobilisations de 8 195 000\$—Comprend 8,1M\$ d'immobilisations pour le FNI et le SNRS (95 000 \$).

Subventions et contributions de 215 000\$—Comprend la portion canadienne des coûts du Secrétariat COSPAS-SARSAT.

AF 2001-02—Immobilisations réduites et subventions et contributions augmentées de 1,3 M\$ pour refléter les contributions du FNI aux provinces et aux territoires.

AF 2002-03—Immobilisations réduites et subventions et contributions augmentées de 246 000\$ pour refléter les contributions du FNI aux provinces et aux territoires et comprend la portion canadienne des coûts du Secrétariat COSPAS-SARSAT (approximativement 215 000\$) pour un total de 461 000\$.

Pour de plus amples renseignements sur le SNRS, consultez le site Web à l'adresse suivante : [www.snrs.gc.ca](http://www.snrs.gc.ca)



# Bureau de l'Ombudsman du ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes

## A. Établissement du Bureau

Le 9 juin 1998, le ministre de la Défense nationale a nommé M. André Marin au poste d'Ombudsman du MDN et des FC. Le Bureau de l'Ombudsman a été établi par suite de la publication d'un certain nombre de rapports spéciaux qui recommandaient qu'un bureau indépendant soit créé pour enquêter sur les plaintes de traitement injuste et pour déterminer si des changements systémiques sont nécessaires.

En janvier 1999, après avoir longuement consulté les employés du MDN, les membres des FC et les représentants d'autres bureaux d'ombudsman, M. Marin a présenté au Ministre un rapport qui établit le cadre d'un bureau d'ombudsman efficace. Six mois plus tard, soit le 16 juin 1999, le Bureau est devenu opérationnel en vertu de directives ministérielles et d'une Directive et ordonnance administrative de la Défense (DOAD). À ce moment-là, il a été convenu que ces directives seraient examinées après un délai de six mois et incorporées à un règlement. Le 5 septembre 2001, les nouvelles directives ministérielles et la DOAD connexe sont entrées en vigueur.

Le 26 mars 2001, le ministre de la Défense nationale, l'honorable Art Eggleton, a annoncé la reconduction de M. André Marin au poste d'Ombudsman du MDN et des FC pour une période de cinq ans, à compter du 15 juin 2001. Au cours de l'année qui vient, l'une des priorités du Bureau sera l'identification et la résolution des problèmes systémiques. Depuis sa création, le Bureau a effectué sept enquêtes majeures qui ont donné lieu à la rédaction de rapports spéciaux destinés au Ministre. Bien qu'ils portent sur des plaintes individuelles, plusieurs de ces rapports révèlent des problèmes systémiques et recommandent des mesures pour les corriger.

## B. Mission et vision

En septembre 2001, le Bureau a adopté un énoncé de mission et un énoncé de vision pour définir clairement son rôle. L'énoncé de mission, « *À traitement équitable, changement favorable* », rappelle que le défi quotidien du Bureau consiste à améliorer le sort des membres du MDN et des FC en leur garantissant justice et équité.

Dans son énoncé de vision, « *Là pour vous—Là pour le bien-être des membres des FC et du MDN* », le Bureau s'engage à contribuer substantiellement et durablement au bien-être des membres du MDN et des FC en identifiant les problèmes systémiques et en recommandant des mesures pour les corriger.



## C. Fonctionnement

Lorsqu'il traite des plaintes, le bureau de l'Ombudsman cherche à trouver des solutions aux problèmes en intervenant à l'échelon où il est possible d'apporter des changements. Le Bureau travaille dans le cadre des mécanismes existants et, en l'absence de circonstances spéciales, il oriente d'abord les plaignants vers les voies de recours existantes. Cependant, si un plaignant n'est toujours pas satisfait, le Bureau peut déterminer qu'une enquête est nécessaire.

Les enquêtes sont confidentielles, et les plaignants sont tenus au courant des progrès de leur cause. Une fois l'enquête terminée, le plaignant est informé du résultat et de toute mesure recommandée. Le plaignant reçoit également un exemplaire de tout rapport connexe.

L'Ombudsman reçoit des plaintes touchant un vaste éventail de questions, depuis les problèmes médicaux jusqu'aux questions systémiques comme les avantages sociaux et la justice militaire. Au cours de ses six premiers mois d'existence, le Bureau a reçu 952 plaintes. De janvier à décembre 2001, le Bureau a reçu 1 303 plaintes. Le Bureau a effectué plusieurs enquêtes majeures qui ont abouti à des recommandations visant à améliorer le traitement des questions systémiques comme les conflits d'intérêts, le traitement des victimes d'agressions sexuelles, les politiques d'affaires publiques et les problèmes médicaux.

L'Ombudsman peut entreprendre une enquête en réponse à une directive écrite du Ministre et, dans les limites de son mandat, il peut, de sa propre initiative, faire enquête sur toute question qui lui est soumise. En décembre 2001, le Bureau de l'Ombudsman a pour la première fois entrepris une enquête de sa propre initiative : l'équipe d'intervention spéciale de l'Ombudsman a ouvert une enquête sur les allégations de harcèlement au Centre de soutien pour trauma et stress opérationnels (CSTSO) des Forces canadiennes, à Halifax. Cette enquête se poursuit.

Le Bureau de l'Ombudsman a également entrepris sa première enquête sur l'ordre du Bureau du Ministre, relativement à des plaintes portant sur les conclusions d'une commission d'enquête militaire. Le Bureau de l'Ombudsman a reçu l'ordre d'examiner un cas de blessure grave subie par une recrue à l'entraînement.

## D. Reddition de comptes

L'indépendance de l'Ombudsman est essentielle pour la crédibilité du Bureau. C'est pourquoi la structure de reddition de comptes a été conçue de façon à ce que l'Ombudsman soit indépendant de la direction civile et de la chaîne de commandement militaire, et relève directement du Ministre. En plus de son rapport annuel, l'Ombudsman peut présenter des rapports spéciaux au Ministre lorsqu'il juge que c'est nécessaire.



## E. Tableau des ressources et des finances

Le tableau suivant décrit le profil des ressources du Bureau de l'Ombudsman sur une période de quatre ans.

	Antérieur 2000-01		Actuel 2001-02		Estimations 2002-03		Estimations 2003-04	
	000 \$	ETP	000 \$	ETP	000 \$	ETP	000 \$	ETP
Salaires	1 746	46	3 000	53	3 467	65	3 519	65
F&E	1 850		2 200		1 812		1 839	
Total	3 596		5 200		5 279		5 358	
Immobilisations	200		2 000		279		283	
<b>Total</b>	<b>3 796</b>	<b>46</b>	<b>7 200</b>	<b>53</b>	<b>5 558</b>	<b>65</b>	<b>5 641</b>	<b>65</b>

**Nota :**

Les entrepreneurs et le personnel temporaire n'ont pas été inclus dans le total des salaires ou des ETP pour l'exercice 2001-02. Ces postes et les coûts afférents ont été placés sous la rubrique F&E de l'exercice 2001-02. Les salaires des enquêteurs recrutés en 2002 sont reflétés dans les chiffres courants de l'exercice 2001-02 et dans les estimations de l'exercice 2002-03. Le Bureau a déménagé au 100 Metcalfe en mars 2002. Les frais de déménagement et les coûts de construction ont été inclus dans les dépenses d'immobilisations de l'exercice 2001-02.



## Section VI : Informations financières

### Nouveau Cadre de planification, de rapport et de responsabilisation (CPRR)

En septembre 2001, le Conseil du Trésor a approuvé le nouveau Cadre de planification, de rapport et de responsabilisation (CPRR) du Ministère. Ce nouveau CPRR marque un changement dans la structure ministérielle de planification, d'affectation et de rapport concernant les ressources; en effet les huit gammes de services (Forces maritimes, Forces terrestres, Forces aériennes, Opérations interarmées et protection civile, Communications et gestion de l'information, Soutien de la fonction Personnel, Soutien du matériel, de l'infrastructure et de l'environnement, Cadres de direction du Ministère et des Forces) sont remplacés par cinq programmes de capacités (**Commandement et contrôle, Exécution des opérations, Soutien aux forces, Développement des forces, Politiques et stratégies du Ministère**).

Le CPRR est le principal outil stratégique de gestion et de production de rapports concernant les programmes de capacités. En choisissant une planification et une gestion axées sur les résultats, le ministère est maintenant plus en mesure de faire des liens entre la planification interne, l'allocation des ressources et les résultats désirés. Ceci permet au ministère d'améliorer sa façon d'allouer ses ressources, d'améliorer son processus de prise de décisions stratégiques et de mieux communiquer aux Canadiens et Canadiennes les valeurs du Ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes.

Le CPRR se retrouve à l'adresse suivante : [www.vcds.forces.ca/subjects/key\\_documents\\_f.asp](http://www.vcds.forces.ca/subjects/key_documents_f.asp)



## Autorisation de dépenser

Le tableau suivant explique la concordance entre les gammes de services et les programmes de capacités :

**Tableau 1 : Concordance entre les gammes de services et les programmes de capacités**

(en millier de dollars)	Commandement et contrôle	Exécution des opérations	Soutien aux forces	Développement des forces	Politiques et stratégies du Ministère	Total
<b>Forces maritimes</b>	155 755	1 002 504	613 297	272 414	9 245	2 053 215
<b>Forces terrestres</b>	342 647	1 472 541	1 005 181	343 615	17 343	3 181 326
<b>Forces aériennes</b>	148 513	975 231	1 047 549	410 120	247 348	2 828 761
<b>Opérations interarmées et protection civile</b>	261 237	533 287	154 253	79 869	37 662	1 066 307
<b>Communications et gestion de l'information</b>	252 848	4 794	5 311	39 990	1 079	304 022
<b>Soutien de la fonction Personnel</b>	5 995	–	357 695	474 223	22 938	860 850
<b>Soutien du matériel, de l'infrastructure et de l'environnement</b>	1 470	–	521 174	229 119	2 316	754 079
<b>Cadres de direction du Ministère et des Forces</b>	184 177	20 432	204 357	114 987	262 288	786 241
<b>Total</b>	<b>1 352 640</b>	<b>4 008 789</b>	<b>3 908 815</b>	<b>1 964 338</b>	<b>600 218</b>	<b>11 834 80</b>



**Tableau 2 : Dépenses prévues du Programme pour l'année budgétaire 2002-03,  
par secteur d'activités (programme de capacités)**

(en millier de dollars)	Fonctionnement	Régimes de prestations aux employés prévus par la loi	Capital	Subventions et contributions	Subventions et contributions prévues par la loi	Dépenses brutes prévues	Moins : recettes affectées aux dépenses	Dépenses nettes prévues
<b>Secteurs d'activités</b>								
Commandement et contrôle	1 031 152	117 446	257 187	-	-	1 405 785	(53 145)	1 352 640
Exécution des opérations	2 681 903	253 628	1 029 318	203 376	-	4 168 224	(159 435)	4 008 789
Soutien aux forces	3 624 019	369 664	107 161	5 450	15 100	4 121 394	(212 579)	3 908 815
Développement des forces	1 288 244	161 084	562 008	6 147	-	2 017 483	(53 145)	1 964 338
Politiques et stratégies du Ministère	198 730	31 597	235 755	138 967	-	605 049	(4 831)	600 218
<b>Total</b>	<b>8 824 048</b>	<b>933 419</b>	<b>2 191 429</b>	<b>353 940</b>	<b>15 100</b>	<b>12 317 935</b>	<b>(483 135)</b>	<b>11 834 800</b>





Le tableau suivant expose les dépenses prévues du Ministère sur une période de quatre ans incluant la prévision pour l'année financière 2001-02. La prévision pour 2001-02 comprend les 11 390 000 000 \$ alloués à la Défense nationale dans le Budget principal des dépenses et comprend 983 979 000 \$ additionnels alloués à la Défense dans les Budgets supplémentaires des dépenses et les transferts au cours de l'année provenant du Conseil du Trésor.

**Tableau 3 : Dépenses prévues du Ministère**

(en milliers de dollars)	Prévisions des dépenses 2001-02	Dépenses prévues 2002-03	Dépenses prévues 2003-04	Dépenses prévues 2004-05
Commandement et contrôle	1 459 787	1 405 785	1 421 625	1 450 228
Exécution des opérations	4 301 022	4 168 224	3 915 530	4 017 562
Soutien aux forces	4 331 200	4 121 394	4 140 463	4 184 931
Développement des forces	2 005 422	2 017 483	2 066 608	2 113 360
Politiques et stratégies du Ministère	615 171	605 049	623 079	660 532
Dépenses brutes prévues	12 712 603	12 317 935	12 167 305	12 426 612
Recettes affectées aux dépenses	-338 624	-483 135	-435 305	-407 412
<b>Total des dépenses prévues</b>	<b>12 373 979</b>	<b>11 834 800</b>	<b>11 732 000</b>	<b>12 019 200</b>
Recettes portées au crédit du Trésor	-5 900	-5 600	-5 000	-5 000
Coût estimé des services fournis par d'autres ministères	367 980	389 325	388 195	411 486
<b>Coût net pour le Ministère</b>	<b>12 736 059</b>	<b>12 218 525</b>	<b>12 115 195</b>	<b>12 425 686</b>

**Tableau 4 : Résumé des dépenses en capital,  
par secteur d'activités (programme de capacités)**

(en millier de dollars)	Prévision des dépenses 2001-02	Dépenses prévues 2002-03	Dépenses prévues 2003-04	Dépenses prévues 2004-05
<b>Programme des services de la Défense</b>				
Commandement et contrôle	270 710	257 187	269 879	289 553
Exécution des opérations	1 060 281	1 029 318	1 057 027	1 134 082
Soutien aux forces	112 796	107 161	112 450	120 647
Développement des forces	563 979	562 008	602 149	643 135
Politiques et stratégies du Ministère	248 151	235 755	247 389	265 423
<b>Total des dépenses en capital</b>	<b>2 255 917</b>	<b>2 191 429</b>	<b>2 288 894</b>	<b>2 452 840</b>

**Tableau 5a : Détails sur les dépenses liées aux grands projets d'immobilisations—  
Équipement (en millions de dollars)**

Les projets énumérés dans le tableau 5a ont été identifiés comme étant soit 1) des projets pour lesquels les dépenses estimées dépassent les dépenses maximales que le Conseil du Trésor a habilité le MDN à approuver (30 millions de dollars avec les **estimations fondées des coûts**), soit 2) des projets qui présentent un risque particulièrement élevé, quelles que soient les estimations. Tous les grands projets d'immobilisations (équipement) s'inscrivent dans la catégorie des *Programmes de capacités visant le développement des forces*. Toutefois, pour donner un meilleur aperçu de ce qu'ils permettent de « développer », ils ont été énumérés ci-dessous en fonction du programme de capacités particulier qu'ils appuient. Pour l'AF 2002-03, les dépenses prévues en ce qui a trait aux grands projets d'immobilisations (équipement) représentent 91 p. 100 du total des dépenses en capital prévues (équipement).

À L'APPUI DES PROGRAMMES DE CAPACITÉS	Coût total estimatif actuel	Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 2002	Dépenses prévues 2002-03	Dépenses prévues 2003-04	Dépenses prévues 2004-05	Besoins futurs
<b>À l'appui du programme « Commandement et contrôle »</b>						
Système de navigation aérienne perfectionné	97,80	16,79	31,37	26,71	13,19	9,64
Capteur électro-optique perfectionné	31,68	28,44	3,24	–	–	–
Radar à balayage électronique perfectionné	55,39	50,57	4,82	–	–	–
Remplacement du système de gestion des communications de l'Aurora	57,63	4,94	19,89	24,96	7,85	–
Remplacement du système électro-optique de l'Aurora	46,92	–	8,93	19,29	12,81	5,89
Mesures de soutien électronique de l'Aurora (B)	177,21	–	12,88	70,02	66,82	27,50
Acquisition de radars imageurs pour l'Aurora (B)	255,12	0,55	14,97	32,74	77,65	129,21
Modernisation de l'avionique du CC130	91,41	87,26	4,06	–	–	–
Système classifié de gestion électronique des clés	35,43	35,26	0,13	–	–	–
Système de transmission de données de l'Extrême-Arctique	30,77	27,21	3,41	0,12	–	–
Système de commandement de la Force terrestre	175,12	160,80	13,84	0,48	–	–
Amélioration des moyens tactiques de guerre électronique terrestre	77,38	76,62	0,76	–	–	–
Lunette de visée thermique du Leopard	138,60	127,79	10,60	0,21	–	–



Système d'exploitation des informations opérationnelles du Commandement maritime	33,42	33,09	0,30	-	-	-
Modernisation du système de défense aérienne de l'Amérique du Nord	1 055,26	1 053,81	0,39	-	-	-
Système de détermination de la position et de navigation	73,12	70,52	2,60	-	-	-
Télécommunications militaires protégées par satellite	230,23	57,62	61,14	53,90	45,06	12,29
Projet de centre d'opérations aériennes de région/secteur	116,22	65,63	7,65	13,58	3,73	25,63
Satellite de recherche et sauvetage	65,53	65,29	0,14	0,04	-	-
Système tactique de commandement, de contrôle et de communication	1 927,70	1 801,15	104,99	21,55	-	-
Système du 8 <sup>e</sup> Escadron de transmissions et de contrôle (Air)	46,57	19,64	26,25	0,64	-	-
<b>Sous-total (Commandement et contrôle)</b>	<b>4 816,82</b>	<b>3 782,97</b>	<b>332,37</b>	<b>264,23</b>	<b>227,10</b>	<b>210,16</b>

À L'APPUI DES PROGRAMMES DE CAPACITÉS	Coût total estimatif actuel	Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 2002	Dépenses prévues 2002-03	Dépenses prévues 2003-04	Dépenses prévues 2004-05	Besoins futurs
---------------------------------------	-----------------------------	--	--------------------------	--------------------------	--------------------------	----------------

À l'appui du programme « Exécution des opérations »						
Transports de troupes blindés	2 228,00	1 700,84	318,84	97,33	110,98	-
Prolongation de la vie des transports de troupes blindés	327,01	130,01	53,35	52,20	45,14	46,32
Frégate canadienne de patrouille	8 950,75	8 888,05	25,00	18,00	13,00	6,70
Hélicoptère canadien de recherche et de sauvetage	771,08	585,96	175,24	8,62	0,25	0,25
Capacité du Canada en sous-marins (prolongation de la vie des sous-marins)	803,49	451,86	89,08	67,99	71,89	122,67
Appareil de transport tactique CC-130 Hercules	350,65	349,78	0,52	-	-	-
Ravitaillement stratégique en vol CC-150	103,47	3,50	29,13	38,76	30,88	1,11

suite à la page 42



suite de la page 41

À L'APPUI DES PROGRAMMES DE CAPACITÉS	Coût total estimatif actuel	Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 2002	Dépenses prévues 2002-03	Dépenses prévues 2003-04	Dépenses prévues 2004-05	Besoins futurs
Modernisation du CF-18	1 080,00	203,34	237,24	95,40	122,52	421,50
Missile SeaSparrow évolué	480,09	191,67	43,41	40,16	48,47	156,38
Remplacement des avions Hercules	108,33	105,58	2,64	–	–	–
Capacité améliorée de détection des mines terrestres	31,11	29,63	0,71	0,77	–	–
Prolongation de la vie du véhicule blindé léger	63,44	31,92	21,72	6,30	3,00	0,49
Véhicule utilitaire léger à roues	219,53	6,17	15,81	160,75	33,31	3,49
Projet de remplacement du Lynx	878,54	856,35	22,18	–	–	–
Hélicoptères maritimes (définition)	55,71	12,41	13,62	3,99	6,07	19,57
Automatisation du système militaire de la circulation aérienne	149,52	97,43	25,38	23,61	2,95	–
Système de défense rapprochée Phalanx	31,81	30,86	0,42	0,53	–	–
Armes antiblindé à courte portée	186,05	183,13	2,92	–	–	–
Système de surveillance par réseaux remorqués	113,95	108,78	5,11	0,06	–	–
Système remorqué de contre-mesures antitorpilles	30,03	5,25	7,08	7,41	6,29	3,98
Programme de révision et de modernisation de la classe Tribal	1 412,16	1 402,81	9,35	–	–	–
Hélicoptères utilitaires de transport tactique	1 164,56	1 033,69	43,20	43,31	43,20	–
Navires de défense côtière	683,76	646,71	10,36	14,32	6,36	6,02
<b>Sous-total (Exécution des opérations)</b>	<b>20 220,29</b>	<b>17 055,73</b>	<b>1 152,30</b>	<b>679,50</b>	<b>544,30</b>	<b>788,47</b>



À L'APPUI DES PROGRAMMES DE CAPACITÉS	Coût total estimatif actuel	Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 2002	Dépenses prévues 2002-03	Dépenses prévues 2003-04	Dépenses prévues 2004-05	Besoins futurs
<b>À l'appui du programme « Soutien aux forces »</b>						
Amélioration du Système d'approvisionnement des Forces canadiennes	298,12	276,37	21,45	–	–	–
Projet Habillez le soldat						
• Définition	5,70	4,55	1,15	–	–	–
• Chapeau de combat à large bord	1,66	1,37	0,29	–	–	–
• Bottes pour temps pluvieux	21,52	21,03	0,50	–	–	–
• Système de chaussettes de combat	10,17	6,92	2,24	1,00	–	–
• Coiffure thermique légère	2,35	–	1,57	0,79	–	–
• Sous-vêtements pour climat tempéré	2,82	2,63	0,10	0,10	–	–
• Sous-vêtements isolants légers	4,71	3,97	0,75	–	–	–
• Lunettes de protection balistique	5,86	0,05	3,87	1,95	–	–
• Veste pare-éclats	18,02	0,03	0,08	14,33	3,58	–
• Veste tactique	16,81	–	8,48	8,32	–	–
• Système amélioré de vêtements adaptés	88,71	64,56	3,31	9,96	10,31	0,57
• Système amélioré de vêtements adaptés (P)	5,67	–	6,00	–	–	–
• Gants pour temps froid et pluvieux (GTFP)	6,67	5,71	0,96	–	–	–
• Gants pour équipage de véhicule de combat	0,74	0,02	0,73	–	–	–
• Gants de combat pour climat tempéré avec modification de la portée du projet (B)	3,00	–	2,00	2,00	–	–
• Projet d'habillement des cadets	28,29	5,50	22,79	–	–	–
• Plaque antiballes	4,07	0,03	2,76	1,28	–	–
<b>Habillez le soldat—Total pour l'ensemble du projet</b>	<b>226,76</b>	<b>116,36</b>	<b>57,58</b>	<b>39,22</b>	<b>13,89</b>	<b>0,57</b>

suite à la page 44



suite de la page 43

À L'APPUI DES PROGRAMMES DE CAPACITÉS	Coût total estimatif actuel	Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 2002	Dépenses prévues 2002-03	Dépenses prévues 2003-04	Dépenses prévues 2004-05	Besoins futurs
Ressources humaines intégrées de la Défense	49,65	46,83	2,76	–	–	–
Système de traitement des messages de la Défense	132,94	68,39	22,19	18,40	23,82	–
Système d'information—Soutien et acquisition du matériel	80,83	76,64	3,58	0,52	–	–
Système d'information—Soutien et acquisition du matériel (B)	56,63	1,99	48,97	5,67	–	–
Soutien sanitaire—Rôle trois	40,42	17,21	10,56	12,64	–	–
Dispositif de lutte contre la pollution pour navires	41,22	31,67	5,10	4,45	–	–
<b>Sous-total (Soutien aux forces)</b>	<b>926,00</b>	<b>635,47</b>	<b>171,35</b>	<b>80,90</b>	<b>37,71</b>	<b>0,57</b>

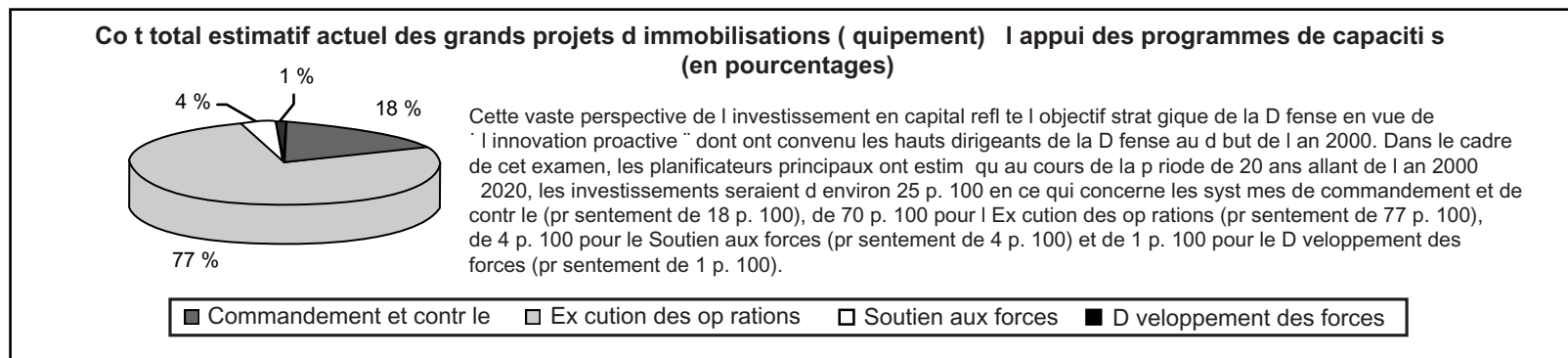
À L'APPUI DES PROGRAMMES DE CAPACITÉS	Coût total estimatif actuel	Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 02	Dépenses prévues 2002-03	Dépenses prévues 2003-04	Dépenses prévues 2004-05	Besoins futurs
---------------------------------------	-----------------------------	--------------------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	----------------

À l'appui du programme « Développement des forces »						
Aurora—Simulateur de poste de pilotage	38,72	–	11,31	16,50	10,84	–
Simulateur de combat naval	38,81	31,05	7,76	–	–	–
Simulateurs d'armes d'unité	54,31	39,60	14,71	–	–	–
Simulation des effets d'armes	122,84	2,92	4,17	14,25	54,28	47,22
<b>Sous-total (Développement des forces)</b>	<b>254,68</b>	<b>73,57</b>	<b>37,94</b>	<b>30,78</b>	<b>65,12</b>	<b>47,22</b>

<b>TOTAL</b>	<b>26 217,75</b>	<b>21 547,74</b>	<b>1 693,96</b>	<b>1 055,41</b>	<b>874,23</b>	<b>1 046,42</b>
--------------	------------------	------------------	-----------------	-----------------	---------------	-----------------







**Tableau 5b : Détails sur les dépenses liées aux grands projets d'immobilisations—  
Construction (en millions de dollars)**

Les projets énumérés dans le tableau 5b ont été identifiés comme étant soit : 1) des projets pour lesquels les dépenses estimées dépassent les dépenses maximales que le Conseil du Trésor a habilité le MDN à approuver (60 millions de dollars), soit 2) des projets qui présentent un risque particulièrement élevé, quelles que soient les estimations. Tous les grands projets d'immobilisations (construction) entrent dans la catégorie des *Programmes de capacités visant le Soutien aux forces*. Toutefois, pour donner un meilleur aperçu de ce qu'ils permettent de « soutenir », ils ont été énumérés ci-dessous en fonction du programme de capacités particulier qu'ils appuient. Pour l'AF 2002-03, les dépenses prévues en ce qui a trait aux grands projets d'immobilisations (construction) représentent 7,1 p. 100 du total des dépenses en capital prévues (construction).

À L'APPUI DES PROGRAMMES DE CAPACITÉS	Coût total estimatif actuel	Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 2002	Dépenses prévues 2002-03	Dépenses prévues 2003-04	Dépenses prévues 2004-05	Besoins futurs
<b>À l'appui du programme « Soutien aux forces »</b>						
Installation de maintenance de la Flotte Cape Breton, N.-É. (AEP)	91,58	17,93	14,20	21,20	20,30	17,95
<b>TOTAL</b>	<b>91,58</b>	<b>17,93</b>	<b>14,20</b>	<b>21,20</b>	<b>20,30</b>	<b>17,95</b>





## Rapport d'étape sur les grands projets de l'État (équipement et construction)

On retrouvera ci-dessous une liste des grands projets de l'État. Un grand projet de l'État se définit comme étant un projet gouvernemental à risque élevé dont le coût estimatif dépasse 100 millions de dollars ou un projet gouvernemental qui comporte un risque considérable. On trouvera à l'adresse [http://www.vcds.forces.ca/dgsp/dfppc/pubs/rpp01/intro\\_f.asp](http://www.vcds.forces.ca/dgsp/dfppc/pubs/rpp01/intro_f.asp) un rapport d'étape complet sur chaque projet.

### Équipement

Projet de remplacement des transports de troupes blindés  
Projet d'amélioration du Système d'approvisionnement des Forces canadiennes  
Projet des hélicoptères utilitaires de transport tactique des Forces canadiennes (HUTTFC)  
Projet de l'hélicoptère canadien de recherche et de sauvetage  
Proposition de modification technique 583 du CF-18  
Projet Habillez le soldat  
Missile SeaSparrow évolué (ESSM)  
Projet du véhicule utilitaire léger à roues  
Projet de prolongation de la vie du M113 (transport de troupes blindé)  
Projet d'hélicoptère maritime  
Projet d'automatisation du système militaire de la circulation aérienne (MAATS)  
Projet des télécommunications militaires protégées par satellite  
Capacité du Canada en sous-marins (prolongation de la vie des sous-marins)  
Projet du Système tactique de commandement, de contrôle et de communication  
Projet de simulation des effets d'armes

### Construction

Aucun

**Tableau 6 : Résumé des paiements de transfert**

(en milliers de dollars)	Prévision des dépenses 2001-02	Dépenses prévues 2002-03	Dépenses prévues 2003-04	Dépenses prévues 2004-05
<b>Subventions</b>				
Soutien aux forces	100	100	100	100
Développement des forces	1 147	1 147	1 147	1 147
Politiques et stratégies du Ministère	3 081	3 083	3 084	3 084
<b>Sous-total des subventions</b>	<b>4 328</b>	<b>4 330</b>	<b>4 331</b>	<b>4 331</b>
<b>Contributions</b>				
Exécution des opérations	253 220	203 376	3 531 <sup>1</sup>	1 215 <sup>1</sup>
Soutien aux forces	22 150	20 450	20 950	21 450
Développement des forces	5 357	5 000	5 000	5 000
Politiques et stratégies du Ministère	135 185	135 884	141 462	138 596
<b>Sous-total des contributions</b>	<b>415 912</b>	<b>364 710</b>	<b>170 943</b>	<b>166 261</b>
<b>Total des subventions et des contributions</b>	<b>420 240</b>	<b>369 040</b>	<b>175 274</b>	<b>170 592</b>

1. Exclut les contributions aux Accords d'aide financière en cas de catastrophe, étant donné que ces paiements ne sont prévus qu'un an à l'avance dans le Budget des dépenses.



## Détails sur les programmes de paiements de transfert

En accord avec la politique révisée sur les paiements de transfert datant du 1<sup>er</sup> juin 2000, le paragraphe 7.4.5 mentionne que le Rapport sur les plans et les priorités du ministère doit inclure des informations additionnelles sur les subventions, les contributions et les autres programmes de paiements de transfert qui reçoivent un financement supérieur à 5 millions de dollars.

### **CONTRIBUTIONS VERSÉES AUX PROVINCES AUX FINS D'AIDE EN CAS DE CATASTROPHE NATURELLE**

#### **Objectif**

Fournir de l'aide financière aux gouvernements provinciaux et territoriaux dans les cas où les coûts d'intervention et de récupération de base seraient supérieurs à ceux qu'ils seraient raisonnablement censés assumer.

#### **Résultats prévus**

Aider à restaurer l'infrastructure publique provinciale/territoriale à l'état dans lequel elle était avant la catastrophe et faciliter la restauration des biens personnels essentiels des citoyens, des fermes et des petites entreprises.

#### **Jalons**

Les dépenses vérifiées sont remboursées le plus rapidement possible, conformément aux lignes directrices établies relativement à l'application des Accords d'aide financière en cas de catastrophe.

### **BUDGET MILITAIRE ET ORGANISMES DE L'OTAN**

#### **Budget**

#### **Objectif**

Fournir la part canadienne du budget militaire de l'OTAN, un programme financé par le fonds commun de l'Organisation pour payer les coûts de fonctionnement et d'entretien de la structure et des activités militaires de l'OTAN.

#### **Résultats prévus**

Au moyen du budget militaire de l'OTAN (qui équivaut à des dépenses annuelles d'environ 1 milliard de dollars canadiens), soutien de l'état-major militaire international, des grands commandements et des commandements subordonnés de l'OTAN, des centres de recherche et des centres techniques, des systèmes de communication et des systèmes électroniques, du Collège de défense de l'OTAN et de la Force aéroportée de détection lointaine et de contrôle de l'OTAN.

#### **Jalons**

Des jalons directs et quantifiables ne sont pas réalisables. Du point de vue du processus, le contrôle final des dépenses incombe aux pays membres à tous les niveaux de la prise de décision. On peut considérer que l'approbation du budget traduit les orientations politiques, organisationnelles et financières que les pays membres souhaitent mettre en



application. L'exécution du budget et la gestion financière globale par les contrôleurs financiers de l'OTAN sont sanctionnées par le Règlement financier approuvé par le Conseil de l'Atlantique Nord et toutes les mesures de contrôle spéciales imposées par les pays membres. À la fin de l'année, les rapports financiers annuels sont présentés aux fins de vérification par le Collège international des commissaires aux comptes de l'OTAN, qui est chargé par des établissements de vérification nationaux de procéder à des vérifications non seulement du point de vue financier, mais aussi sur le plan du rendement.

## **Organismes**

### **PROGRAMME DE MODERNISATION À MOYEN TERME DU SYSTÈME AÉROPORTÉ DE DÉTECTION LOINTAINE DE L'OTAN**

#### **Objectif**

Améliorer considérablement la qualité des sous-systèmes aéroportés de détection lointaine (AEW) à bord des 17 aéronefs E-3A de l'OTAN, dans le cadre du Programme de modernisation à moyen terme, qui est financé par 13 pays membres de l'OTAN et dont la part canadienne s'élève à 8,0536 p. 100 ou 66 M\$US.

#### **Résultats prévus**

Soutien continu pour la part canadienne dans le Programme de modernisation à moyen terme, une initiative étalée sur huit ans (1998-2006) qui coûtera 829 M\$US (AF 1996).

#### **Jalons**

Bien que, pour la mise en œuvre du Programme, on ait prédéterminé des jalons et établi un échéancier des paiements correspondant, ces éléments ont varié en fonction des travaux accomplis par Boeing, l'entrepreneur principal de l'OTAN.

### **INFRASTRUCTURE DE L'OTAN—PROGRAMME OTAN D'INVESTISSEMENTS AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ (NSIP)**

#### **Objectif**

Fournir la part canadienne du NSIP, un programme financé par le fonds commun de l'OTAN qui vise à payer la fourniture d'installations et d'équipement nécessaires à l'appui des rôles de la structure militaire de l'OTAN considérés comme excédant les exigences nationales en matière de défense de chacun des pays membres.

#### **Résultats prévus**

Le maintien de la capacité de défense aérienne et de surveillance aérienne; la prestation d'une capacité de soutien en matière de commandement, de contrôle, de consultation et de soutien à l'échelle de l'OTAN; et la capacité de déploiement, la mobilité et la soutenabilité des forces. Le NSIP permet de faire face à des dépenses annuelles équivalant à environ 900 millions de dollars canadiens.

#### **Jalons**

Étant donné que la mise en œuvre des projets du NSIP est la responsabilité de chaque pays membre, il ne convient pas d'établir des jalons directs et quantifiables. Du point de vue du processus, il y a, par le biais de procédures de gestion de la mise en œuvre, une surveillance active des projets afin de s'assurer que l'on s'occupe de tout retard indu pour ce qui est de fournir la capacité demandée par la structure militaire. En outre, tous les



projets sont inspectés par des experts militaires et techniques de l'OTAN qui s'assure que ceux-ci répondent aux besoins opérationnels et ils sont vérifiés par le Collège international des commissaires aux comptes de l'OTAN, qui s'assure que les fonds ont été dépensés uniquement aux fins autorisées.

### **CENTRE CANADIEN INTERNATIONAL (LESTER B. PEARSON) POUR LA FORMATION EN MAINTIEN DE LA PAIX**

#### **Objectif**

Fournir un soutien financier de base continu au Centre Pearson pour la formation en maintien de la paix (CPFMP), qui appuie les intérêts du gouvernement pour ce qui est de présenter à l'étranger la politique et l'approche canadiennes en matière d'opérations de paix, afin d'améliorer le profil international du pays. Les objectifs principaux sont les suivants : une gamme de programmes d'apprentissage concernant les opérations de paix à l'intention d'un public multidisciplinaire international, la participation canadienne au développement des connaissances, de l'apprentissage et des pratiques touchant les opérations de paix, et l'existence d'un centre de recherche et d'apprentissage interculturels dans le domaine des opérations de paix multidisciplinaires.

#### **Résultats prévus**

Le Conseil d'administration et l'équipe de direction du CPFMP ont élaboré l'ensemble de résultats clés suivant : participation des militaires et des civils aux services d'apprentissage intégré; accroissement des connaissances publiques et générales concernant les opérations de paix; diffusion de connaissances sur les opérations de paix : recherche, discussion et publication; spécialistes efficaces dans le domaine des opérations de paix; gestion efficace des opérations de paix; dialogue, politique et pratique interculturels concernant les opérations de paix; diffusion des valeurs et des approches canadiennes; et contribution à la paix et la sécurité internationales. Dans le cadre du plan d'activités stratégique du CPFMP, le Conseil d'administration, de concert avec la direction du Centre, peut modifier ces résultats clés à la demande des intervenants et des clients du CPFMP.

#### **Jalons**

Le MDN soumettra un cadre de gestion et de responsabilisation fondées sur les résultats, à titre de partie intégrante de la présentation au Conseil du Trésor. Le Ministère procédera à une évaluation avant le renouvellement de la contribution dans cinq ans. Par ailleurs, le CPFMP fera l'objet d'une vérification annuelle effectuée par des vérificateurs externes, déposera des rapports de vérification interne à la fin de chaque période de contribution et fournira les rapports suivants : un plan d'activités et le budget pour les trois prochaines années financières, le ou avant le 1<sup>er</sup> mars de chaque année; un rapport financier trimestriel et une mise à jour des prévisions pour le trimestre suivant et le reste de l'exercice financier; une analyse financière détaillée semestrielle qui sera comparée au budget correspondant de mi-exercice; et un rapport annuel de fin d'année décrivant les réalisations opérationnelles, financières et relatives aux programmes d'études. De plus, le CPFMP fera part de tous les changements importants dans le contexte fonctionnel ou dans ses activités internes dès que ces changements seront connus.



**Tableau 7 : Résumé des recettes disponibles et non disponibles, par secteur d'activités**

**Recettes disponibles**

(en millier de dollars)	Prévision des dépenses 2001-02	Dépenses prévues 2002-03	Dépenses prévues 2003-04	Dépenses prévues 2004-05
<b>Programme des services de la Défense</b>				
Commandement et contrôle	37 249	53 145	47 884	44 815
Exécution des opérations	111 746	159 435	143 651	134 446
Soutien aux forces	148 995	212 579	191 534	179 261
Développement des forces	37 249	53 145	47 884	44 815
Politiques et stratégies du Ministère	3 386	4 831	4 353	4 074
<b>Total des recettes disponibles</b>	<b>338 624</b>	<b>483 135</b>	<b>435 305</b>	<b>407 412</b>

**Recettes non disponibles**

(en millier de dollars)	Prévision des dépenses 2001-02	Dépenses prévues 2002-03	Dépenses prévues 2003-04	Dépenses prévues 2004-05
<b>Programme des services de la Défense</b>				
Exécution des opérations	5 881	5 580	5 000	5 000
<b>Total des recettes non disponibles</b>	<b>5 881</b>	<b>5 580</b>	<b>5 000</b>	<b>5 000</b>

**Tableau 8 : Coût net du Programme pour l'année budgétaire**

(en milliers de dollars)	Programme des services de la Défense 2002-03
<b>Dépenses prévues nettes</b>	<b>11 834 800</b>
<i>Plus : Services reçus gratuitement</i>	
Locaux fournis par TPSGC	56 675
Contributions de l'employeur aux primes d'assurance des employés et dépenses payées par le SCT (à l'exclusion des fonds renouvelables)	316 752
Indemnités d'accidents du travail payées par Développement des ressources humaines Canada	12 711
Salaires et dépenses connexes liées aux services juridiques fournis par Justice Canada	3 187
<b>Sous-total</b>	<b>12 224 125</b>
<i>Moins : recettes non disponibles</i>	<i>(5 600)</i>
<b>Coût net du Programme en 2002-03</b>	<b>12 218 525</b>





## Équivalents temps plein (ETP) prévus

**Tableau 9 : Besoins en personnel civil (ETP),  
par programme de capacités**

<b>Programmes de capacités</b>	<b>Réel 1999-00</b>	<b>Réel 2000-01</b>	<b>2001-02 Estimé</b>	<b>2002-03 Prévu</b>	<b>2003-04 Prévu</b>	<b>2004-05 Prévu</b>
Commandement et contrôle	1 115	1 038	1 028	1 032	1 032	1 032
Exécution des opérations	416	419	420	422	422	422
Soutien aux forces	13 803	13 667	13 594	13 649	13 649	13 649
Développement des forces	3 126	3 204	3 339	3 352	3 352	3 352
Politiques et stratégies du Ministère	786	950	919	922	922	922
<b>Total</b>	<b>19 246</b>	<b>19 278</b>	<b>19 300</b>	<b>19 377</b>	<b>19 377</b>	<b>19 377</b>

**Tableau 10 : Besoins en personnel militaire (Force  
régulière) (ETP), par programme de capacités**

<b>Programmes de capacités</b>	<b>Réel 1999-00</b>	<b>Réel 2000-01</b>	<b>2001-02 Estimé</b>	<b>2002-03 Prévu</b>	<b>2003-04 Prévu</b>	<b>2004-05 Prévu</b>
Commandement et contrôle	5 861	5 969	5 853	5 973	5 973	5 973
Exécution des opérations	19 142	20 179	18 468	18 848	18 848	18 848
Soutien aux forces	23 406	20 484	21 065	21 499	21 499	21 499
Développement des forces	10 115	11 306	12 979	13 247	13 247	13 247
Politiques et stratégies du Ministère	836	914	914	933	933	933
<b>Total</b>	<b>59 360</b>	<b>58 852</b>	<b>59 279</b>	<b>60 500</b>	<b>60 500</b>	<b>60 500</b>

**Tableau 11 : Besoins en personnel (ETP) par programme  
de capacités—Main-d'œuvre combinée  
(militaires et civils)**

<b>Programmes de capacités</b>	<b>Réel 1999-00</b>	<b>Réel 2000-01</b>	<b>2001-02 Estimé</b>	<b>2002-03 Prévu</b>	<b>2003-04 Prévu</b>	<b>2004-05 Prévu</b>
Commandement et contrôle	6 976	7 007	6 881	7 005	7 005	7 005
Exécution des opérations	19 558	20 598	18 888	19 270	19 270	19 270
Soutien aux forces	37 209	34 151	34 659	35 148	35 148	35 148
Développement des forces	13 241	14 510	16 318	16 599	16 599	16 599
Politiques et stratégies du Ministère	1 622	1 864	1 833	1 855	1 855	1 855
<b>Total</b>	<b>78 606</b>	<b>78 130</b>	<b>78 579</b>	<b>79 877</b>	<b>79 877</b>	<b>79 877</b>



**Tableau 12 : Sommaire, par catégorie professionnelle  
(personnel civil)—ETP**

Catégorie professionnelle	Réel 1999-00	Réel 2000-01	2001-02 Estimé	2002-03 Prévu	2003-04 Prévu	2004-05 Prévu
Nominations par décret	1	1	3	3	3	3
Direction	83	82	90	95	95	95
Scientifique et professionnelle	1 499	1 601	1 581	1 587	1 587	1 587
Administration et service extérieur	2 772	3 027	3 219	3 232	3 232	3 232
Technique	1 844	1 847	1 912	1 919	1 919	1 919
Soutien administratif, sauf les commis aux écritures	1 131	953	977	981	981	981
Commis aux écritures et aux règlements	3 212	3 298	3 386	3 388	3 388	3 388
Opérationnel, sauf les manœuvres et les services divers	2 475	2 429	2 318	2 329	2 329	2 329
Manœuvres et hommes de métier	3 384	3 290	3 169	3 180	3 180	3 180
Services divers	2 845	2 750	2 645	2 663	2 663	2 663
<b>Total</b>	<b>19 246</b>	<b>19 278</b>	<b>19 300</b>	<b>19 377</b>	<b>19 377</b>	<b>19 377</b>

**Nota :**

- Les chiffres des années futures ne tiennent pas compte des répercussions de la Norme générale de classification (NGC) sur la catégorie professionnelle et le nombre d'ETP s'y rapportant.
- Les rajustements de l'AF 2000-01 reflètent la restructuration organisationnelle sur une période de deux ans, ainsi que le nouveau système de production de rapports.
- Les augmentations dans les catégories des nominations par décret et de la direction sont attribuables à l'inclusion du personnel de la Sous-ministre déléguée, de l'Ombudsman.

**Tableau 13 : Sommaire par grade (militaires—  
Forces régulière)—ETP**

<b>Grade</b>	<b>Réel 1999-00</b>	<b>Réel 2000-01</b>	<b>2001-02 Estimé</b>	<b>2002-03 Prévu</b>	<b>2003-04 Prévu</b>	<b>2004-05 Prévu</b>
Général/Lieutenant-général	10	10	10	10	10	10
Major-général	20	20	20	20	20	20
Brigadier-général	47	46	47	46	46	46
Colonel	280	278	280	275	275	275
Lieutenant-colonel	955	947	954	979	979	979
Major	3 057	3 031	3 053	3 150	3 150	3 150
Capitaine	6 052	6 000	6 044	6 175	6 175	6 175
Lieutenant	1 418	1 406	1 416	1 500	1 500	1 500
Élève-officier	1 680	1 666	1 678	1 700	1 700	1 700
Adjudant-chef	607	602	606	600	600	600
Adjudant-maître	1 716	1 701	1 713	1 701	1 701	1 701
Adjudant	3 610	3 579	3 605	3 678	3 678	3 678
Sergent	6 741	6 683	6 732	6 743	6 743	6 743
Caporal	27 784	27 546	27 746	28 317	28 317	28 317
Soldat	5 382	5 336	5 374	5 606	5 606	5 606
<b>Total</b>	<b>59 360</b>	<b>58 852</b>	<b>59 279</b>	<b>60 500</b>	<b>60 500</b>	<b>60 500</b>



**Tableau 14 : Estimations des coûts des opérations des FC (exactes au 31 déc. 2001)**

OPÉRATIONS	AF 2001-02 (en millions de dollars)				AF 2002-03 (en millions de dollars)			
	Coût total pour le MDN	Coût différentiel pour le MDN	Recettes estimatives du Trésor-ONU	Recettes estimatives du MDN-ONU/FMO	Coût total pour le MDN	Coût différentiel pour le MDN	Recettes estimatives du Trésor-ONU	Recettes estimatives du MDN-ONU/FMO
<b>EUROPE</b>								
SFOR— Op <i>Palladium</i> (Bosnie) (OTAN) <sup>1</sup>	455,1	162,9			455,1	162,9		
MINUBH (MONUP)— Op <i>Chaperon</i>	0,2	0,1			Terminée	Terminée		
SFOR—Op <i>Écho</i> (Aviano)	0,5	0,1			0,0	0,0		
Op <i>Quadrant</i> (Albanie, MINUK, UNMACC)	0,8	0,4			0,8	0,4		
Op <i>Forage</i> (ERYM)	16,4	6,2			0,1	0,0		
Op <i>Image</i>	0,2	0,1			0,2	0,1		
Op <i>Artisan</i> (ONU Albanie)	0,3	0,2			0,0	0,0		
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>473,5</b>	<b>170,0</b>			<b>456,2</b>	<b>163,4</b>		
<b>ASIE</b>								
Op <i>Toucan</i> (Timor-Oriental et Australie) <sup>2</sup>	1,8	1,8			0,0	0,0		
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1,8</b>	<b>1,8</b>			<b>0,0</b>	<b>0,0</b>		
<b>MIDDLE EAST</b>								
FNUOD— Op <i>Danaca</i> (plateau du Golan)	29,6	8,0			29,6	8,0		
FMO (Force multinationale et Observateurs)— Op <i>Calumet</i> (Sinai), op. non onusienne	3,0	0,5			3,0	0,5		
ONUST (Moyen-Orient)	1,5	0,7			1,5	0,7		
MONUIK— Op <i>Record</i> (Koweït)	0,2	0,1			Terminée	Terminée		
UNFICYP— Op <i>Snowgoose</i> (Chypre)	0,3	0,1			0,3	0,1		
OP <i>Apollo</i> <sup>3 7</sup>	510,8	216,0			251,7	180,6		
Op <i>Augmentation</i> (golfe Arabo-Persique) <sup>4</sup>	39,1	3,1			Terminée	Terminée		
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>584,5</b>	<b>228,5</b>			<b>286,1</b>	<b>189,9</b>		

suite à la page 56

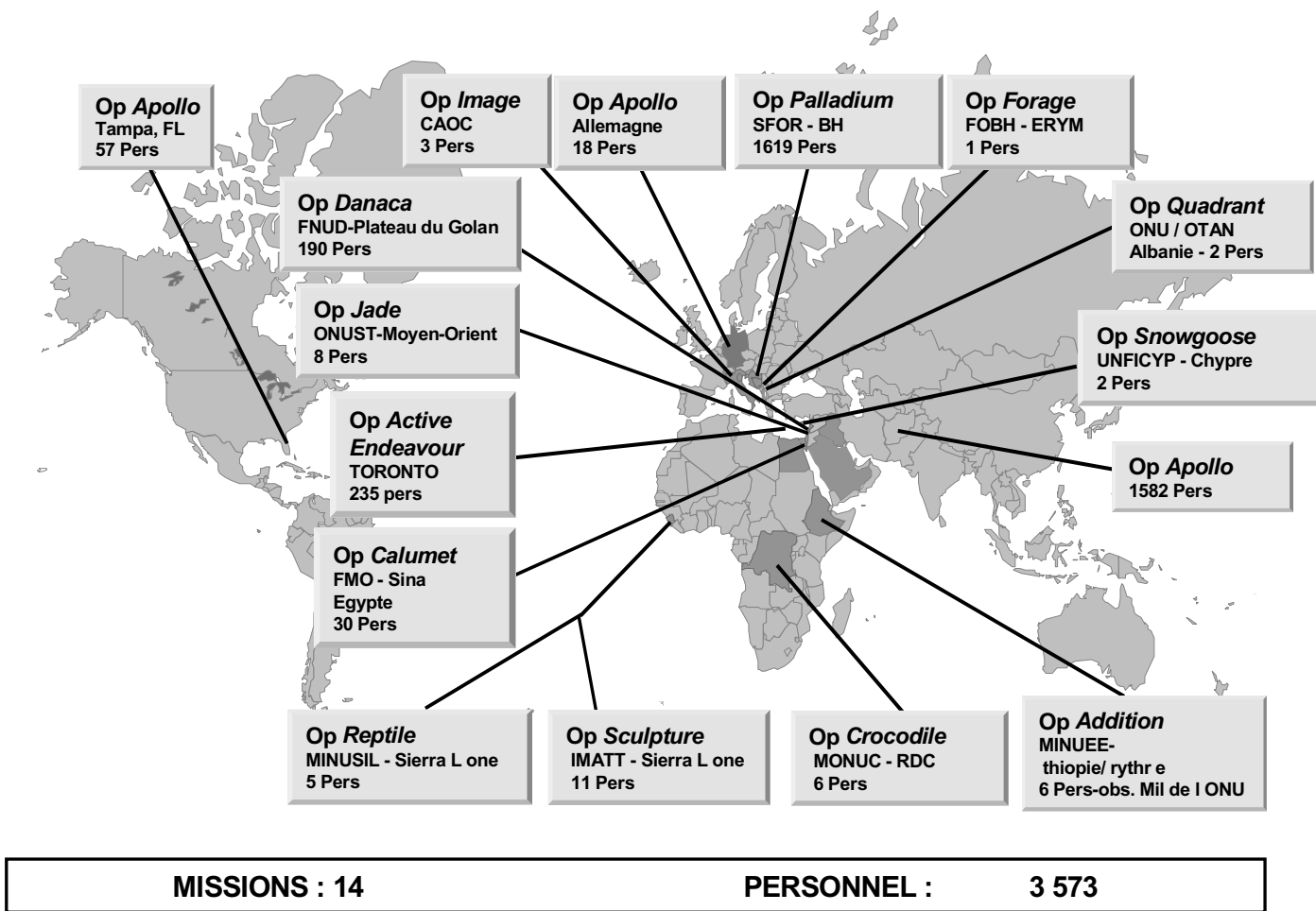


suite de la page 55

OPÉRATIONS	AF 2001-02 (en millions de dollars)				AF 2002-03 (en millions de dollars)			
	Coût total pour le MDN	Coût différentiel pour le MDN	Recettes estimatives du Trésor-ONU	Recettes estimatives du MDN-ONU/FMO	Coût total pour le MDN	Coût différentiel pour le MDN	Recettes estimatives du Trésor-ONU	Recettes estimatives du MDN-ONU/FMO
<b>AFRIQUE</b>								
MINUSIL— Op <i>Reptile</i> (Sierra Léone)	0,6	0,2			0,6	0,2		
IMATT— Op <i>Sculpture</i> (Sierra Léone) <sup>5</sup>	4,0	0,4			4,0	0,4		
MONUC— Op <i>Crocodile</i> (RDC) <sup>5</sup>	1,3	0,3			1,3	0,3		
MINUEE— Op <i>Addition</i> (Éthiopie/Érythrée)	1,0	0,5			1,0	0,5		
MINUEE— Op <i>Eclipse</i> (Éthiopie/Érythrée)	37,9	17,3			Terminée	Terminée		
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>44,8</b>	<b>18,7</b>			<b>6,9</b>	<b>1,4</b>		
<b>Recettes et recouvrements provenant de l'ONU<sup>6</sup></b>			<b>50,5</b>	<b>7,0</b>			<b>7,9</b>	<b>4,3</b>
<b>TOTAL—OPÉRATIONS</b>	<b>1 104,6</b>	<b>419,0</b>	<b>50,5</b>	<b>7,0</b>	<b>749,2</b>	<b>354,7</b>	<b>7,9</b>	<b>4,3</b>

1. Les estimations de coûts pour l'Op *Palladium* feront l'objet d'un futur examen détaillé en raison des changements apportés au concept d'opération de cette mission.
2. Les coûts de l'Op *Toucan* reflètent une augmentation par rapport aux données du RPP de l'an passé en raison de coûts imprévus à la fin de la mission.
3. Les coûts de l'Op *Apollo* ne constituent qu'une estimation et ils pourraient faire l'objet de changements à mesure que le concept d'opération de cette nouvelle mission évoluera.
4. Op *Augmentation*—diminution par rapport aux données du RPP de l'an passé en raison de la réduction de la durée de l'affectation des navires dans le théâtre.
5. Op *Sculpture* et Op *Crocodile*—augmentation par rapport aux données du RPP de l'an passé en raison du nombre accru de membres du personnel affectés dans les théâtres d'opération.
6. Les recettes provenant de l'ONU en 2001-02 représentent une augmentation marquée par rapport aux données du RPP de l'an passé en raison du versement imprévu, par les É.-U., d'arriérés de paiement à l'ONU, ce qui a permis à cette dernière de faire des paiements substantiels en vue de régler ses dettes de longue date envers les pays participants, notamment le Canada.
7. Les coûts différentiels pour Op *Apollo* pour 2001-02 et 2002-03 sont ajustés pour inclure la portion de la force terrestre en date du 10 janvier 2002.

# Déploiements des FC au 31 Déc. 2001





## Section VII : Autres informations

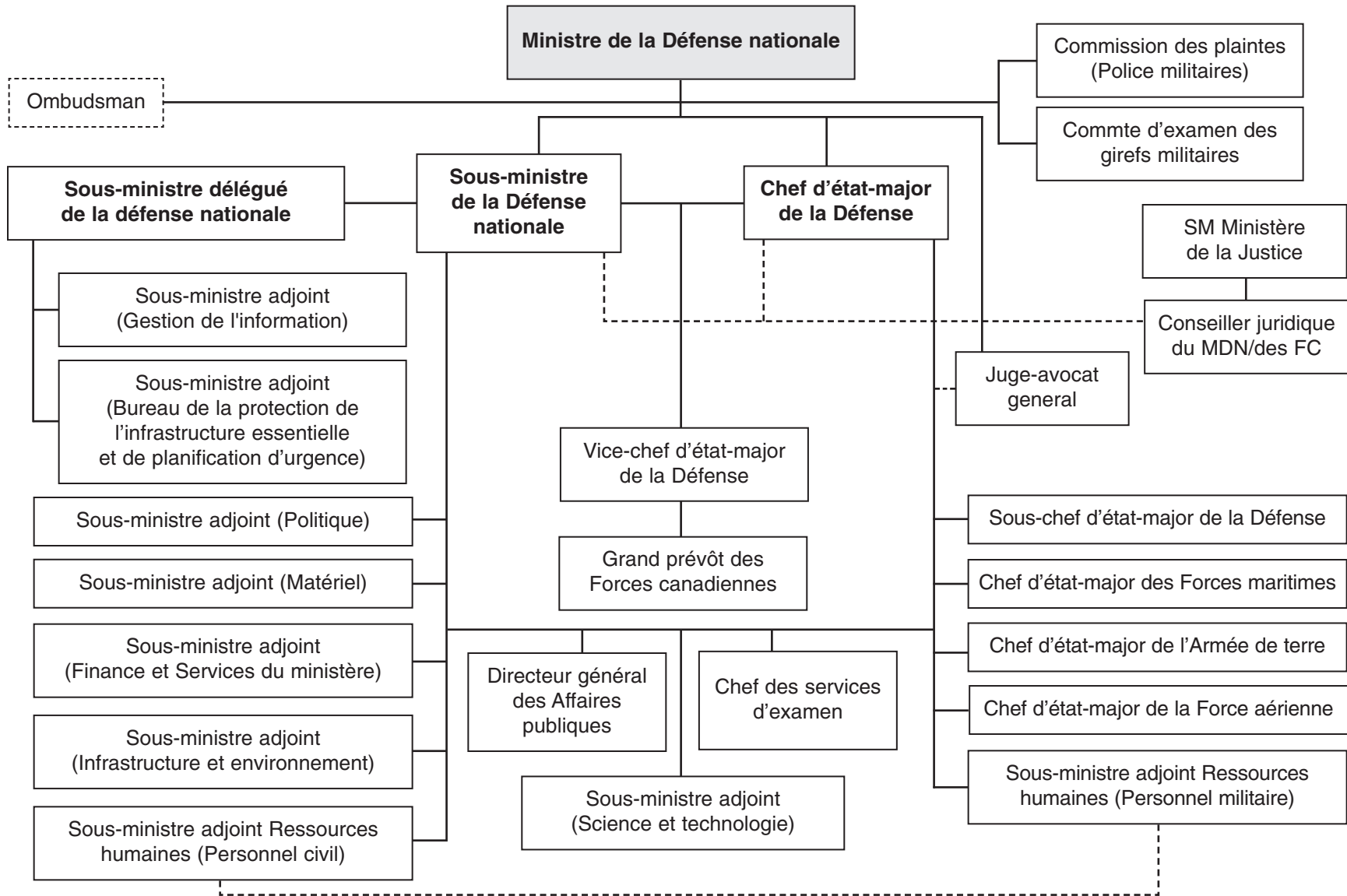
### Liste des lois et règlements

Le ministre de la Défense nationale assume des responsabilités pertinentes relativement à l'administration des lois suivantes :

- *Loi sur l'aéronautique*
- *Loi sur le Fonds de bienfaisance de l'armée*
- *Loi sur le vérificateur général*
- *Loi électorale du Canada L.C. 2000 chap. 9 (sous la gouverne du Directeur général des élections, le ministère de la Défense nationale administre les règles électorales spéciales—partie II de la Loi—qui s'appliquent aux électeurs membres des Forces canadiennes)*
- *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*
- *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*
- *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*
- *Loi sur la continuation de la pension des services de défense*
- *Loi sur le ministère des Travaux publics et des services gouvernementaux*
- *Loi sur les mesures d'urgence*
- *Loi sur la protection civile*
- *Loi sur l'équité en matière d'emploi*
- *Loi sur les immeubles fédéraux*
- *Loi sur les pêches*
- *Loi sur la saisie-arrêt et la distraction de pensions*
- *Loi sur la défense nationale*
- *Loi sur les langues officielles*
- *Loi sur le partage des prestations de retraite (en ce qui a trait aux membres et aux anciens membres des Forces canadiennes)*
- *Loi sur les forces étrangères présentes au Canada*
- *Décret du gouverneur en conseil soustrayant le MDN et les FC à la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires et aux règlements pris en application de cette Loi.*



# Organigramme du Ministère





## Information sur les personnes-ressources

Le présent document, ainsi que d'autres renseignements sur le MDN et les FC, figurent sur le site Web du ministère de la Défense nationale (D-NET), à l'adresse [www.dnd.ca](http://www.dnd.ca)

### Renseignements généraux

Directeur général—Affaires publiques  
Quartier général de la Défense nationale  
101, promenade du Colonel-By  
Ottawa (Ont.) K1A 0K2  
Tél. : (613) 995-2534

Vous pouvez également communiquer avec nos bureaux régionaux :

#### Moncton

[ndpao.atlantic@nb.aibn.com](mailto:ndpao.atlantic@nb.aibn.com)

*Adresse postale :*

Bureau des affaires publiques  
de la Défense nationale, Atlantique  
Place Heritage Court  
95, rue Foundry, suite 102  
Moncton (N.-B.) E1C 5H7  
Tél. : (506) 851-0556  
Télec. : (506) 851-0561

#### Montréal

[ndpao.mtl\\_@videotron.ca](mailto:ndpao.mtl_@videotron.ca)

*Adresse—Poste et messageries :*

Bureau des affaires publiques  
de la Défense nationale, Québec  
Complexe Guy-Favreau  
200, boul. René-Lévesque Ouest  
Tour Ouest, 9<sup>e</sup> étage  
Pièce 911, Montréal (Qc) H2Z 1X4  
Tél. : (514) 283-5280  
Télec. : (514) 283-5351

#### Toronto

[ndpao@interlog.com](mailto:ndpao@interlog.com)

*Adresse—Poste et messageries :*

Bureau des affaires publiques  
de la Défense nationale, Ontario  
4900, rue Yonge, 6<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ont.) M2N 6B7  
Tél. : (416) 952-7907  
Télec. : (416) 952-7910

#### Calgary

[ndpaoCAL@nucleus.com](mailto:ndpaoCAL@nucleus.com)

*Adresse—Poste et messageries :*

Bureau des affaires publiques  
de la Défense nationale, Ouest  
220, 4<sup>e</sup> Avenue Sud-Ouest, suite 163  
Calgary (Alb.) T2G 4X3  
Tél. : (403) 974-2822  
Télec. : (403) 974-2829

#### Vancouver

[ndpao\\_van@uniserve.com](mailto:ndpao_van@uniserve.com)

*Adresse—Poste et messageries :*

Bureau des affaires publiques  
de la Défense nationale, Pacifique  
Suite 201, 1090 West Pender  
Vancouver (C.-B.) V6E 2N7  
Tél. : (604) 666-0199  
Télec. : (604) 666-0156